

PIECE JOINTE N° 05 – ANNEXE N°02 – EXPERTISES ET PIECES ANNEXES



Société Sablière de la Salanque

Route d'Opoul D5 – Sarrat de la Traverse

66 600 Salses-le-Château

Tel : 04.68.61.14.80

| Version | Date | Chef de projet | Rédacteurs | Commentaires |
|------------------------|------------|-----------------|---------------|---|
| Minute client V1 | 01/03/2024 | Rodolphe SALLES | Marieke BEAUX | Minute client 1 |
| Version finale | 05/03/2024 | Rodolphe SALLES | Marieke BEAUX | - |
| Version finale amendée | 22/03/2024 | Rodolphe SALLES | Marieke BEAUX | Intégration des compléments demandés par la DREAL en date du 15/03/2024 |

Document réalisé avec :



ATDx AMENAGEMENT | TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT

ATDx SARL
Immeuble l'Altis - 2ème étage
165 rue Philippe MAUPAS
30900 NÎMES

Tél : 04.66.38.61.58
Fax : 04.66.38.61.59
✉ atdx@atdx.fr

Ce document contient les éléments complémentaires utiles pour la compréhension du dossier de demande d'autorisation environnementale et de l'étude d'incidence environnementale.

LISTE DES ANNEXES

Pièce n° 01 : Arrêtés préfectoraux n° PREF/DCL/BCLUE/2018228-0001 du 16 août 2018, n° PREF/DCL/BCLUE/2021302-0001 du 29 octobre 2021 et n° PREF/DCL/BCLUE/2023017-0001 du 17 janvier 2023

Pièce n° 02 : Etude hydrogéologique – ANTEA

Pièce n° 03 : Rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines

Pièce n° 04 : Note hydraulique - ENCEM

Pièce n° 05 : Fiche de calcul – logiciel COVADIS

Pièce n° 06 : Volet écologique – ECOTONIA

Pièce n° 07 : Evaluation des incidences Natura 2000 – ECOTONIA

Pièce n° 08 : Volet paysager – APIC (Agence Paysage Ingénierie Conseil)

Pièce n° 09 : Echanges avec la SRA DRAC

Pièce n° 10 : Plan de surveillance des émissions de poussières

Pièce n° 11 : Rapports de suivi des émissions de poussières

Pièce n° 12 : Rapports de suivi de la qualité des eaux de rejet

Pièce n° 13 : Rapport de suivi des émissions sonores

Pièce n° 14 : Etude géotechnique – ARGEO

Pièce n° 15 : Complément d'étude sur la stabilité – NGE

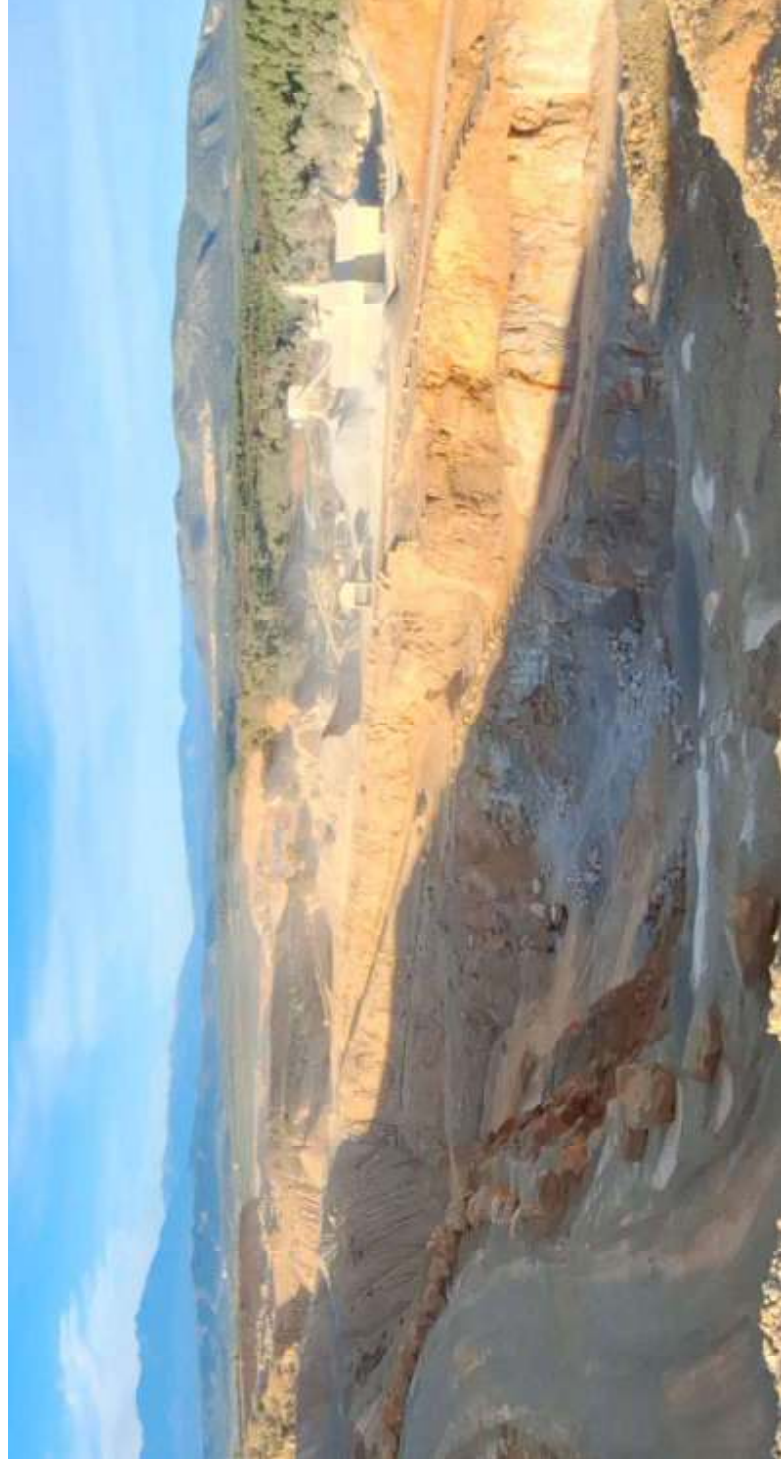
Pièce n° 16 : Rapports n° 14-06NT indice De du 29/05/2017 et n° 14-08NT indice Ce du 17/01/2017 – EGIDE Environnement

Pièce n° 17 : rapports de suivis de l'empoussièrément des vignes - VALORHIZ

Pièce n° 18 : Fiche de présentation des zones de sauvegarde de l'aquifère des calcaires jurassico-crétacé des Corbières Orientales

**Pièce n° 08 : Volet paysager –
APIC (Agence Paysage Ingénierie
Conseil)**

ÉTUDE PAYSAGÈRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE
DE LA SOCIÉTÉ SABLIERE DE LA SALANQUE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

FEVRIER 2024

- Commune de Salses-Le-Château -

- SOMMAIRE -

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 4 |
| 1 – Le contexte général | 06 |
| 1.1 - Localisation | 07 |
| 1.2 - Contexte paysager | 08 |
| 1.3 - Paysage intrinsèque | 11 |
| 1.4 - Contraintes environnementales | 13 |
| 2 – Plan et phasages | 14 |
| 2.1 - Le projet actuel | 15 |
| 2.2 - Plan de phasage de l'exploitation et du réaménagement | 16 |
| 3 – Le projet dans son environnement | 18 |
| 3.1 - Composante paysagère environnante | 19 |
| 3.2 - Un projet qui s'insère dans le paysage mamelonné | 22 |
| 4 – Analyse des perceptions paysagères et impacts paysagers | 23 |
| 4.1 - Méthodologie | 24 |
| 4.2 - Perceptions paysagères lointaines | 25 |
| 4.3 - Perceptions paysagères proches | 34 |
| 5 – Mesures d'intégration du projet | 38 |
| 5.1 - Vues impactées par le projet | 39 |
| 5.2 - Intégrer le projet sur le long terme | 41 |
| 6- Conclusion | 49 |
| Contact | 51 |

- INTRODUCTION -

L'Agence Paysage Ingénierie Conseils a été missionnée par la Société Sablière de la Salanque pour réaliser l'étude paysagère liée à la demande d'autorisation environnementale pour la carrière localisée sur la commune de Salses-Le-Château (66).

Il s'agit d'un projet d'extension d'une carrière en activité sur des terrains contigus à l'exploitation actuelle pour une carrière ouverte dans les années 1990. La surface du projet d'extension est d'environ 4,48 hectares. La carrière de Salses-le-Château s'étend sur près de 20 ha et elle est exploitée par la société Sablière de la Salanque. Son activité principale concerne la production de granulats à partir de roche calcaire.

Ses activités actuelles sont réglementées par des arrêtés préfectoraux lui permettant d'exploiter la carrière jusqu'en 2048. Cette autorisation est accompagnée d'une obligation de réaménagement à la fin de l'autorisation d'exploitation afin de permettre à la zone de retrouver ses fonctionnalités écologiques.

Pour se faire, nous réaliserons l'étude paysagère correspondante.

Au terme de cette analyse, l'objectif est de définir l'impact du projet dans le paysage.

Cette étude s'appuie sur l'analyse des impacts paysagers perçus depuis les perceptions visuelles menées lors de notre investigation en novembre 2023.

Les points suivants seront ainsi développés :

- Étude du paysage environnant et intrinsèque ;
- Analyse des points de visions préférentiels ;
- Analyse du paysage créé ;

- CONTEXTE GÉNÉRAL -

1.1 - Localisation

Le site est localisé au nord-est de la carrière et est exploité par la Société Sablière de la Salanque.

Elle est située sur la route d'Opou I D5 - Sarrat de la Traverse, dans le département des Pyrénées-Orientales.

A l'échelle départementale, le projet se repère ainsi, il est :

- A environ 15 km au nord du centre ville de Perpignan
- A environ 7 km au nord du centre ville de Rivesaltes
- A environ 6 km à l'ouest des rives de l'Etang de Salses Leucate.

Plus localement, le projet se situe à environ 3 km à l'ouest du centre bourg de Salses-le-Château et à environ 3 km au sud du centre bourg d'Opoul-Périllos. L'accès à la carrière se fait depuis la RD5 qui relie Salses-le-Château et Rivesaltes à Opoul-Périllos.



Carte de localisation - source : Carte IGN géoportail

1.2 - Contexte paysager

En raison de la complexité paysagère du site dans son environnement, nous avons souhaité confronter notre analyse et ressenti du site, à l'analyse faite dans l'Atlas des Paysages des Pyrénées-Orientales. Bien que n'étant pas un document réglementaire, il nous est apparu nécessaire de suivre les recommandations édictées par ce document de recensement et de préservation des paysages.

Le Roussillon constitue la partie centrale, une vaste plaine encadrée de reliefs et ouverte sur le littoral dans laquelle s'est implantée Perpignan et où se concentre la grande majorité de la population.

Les contreforts forment le premier palier de reliefs enveloppant la plaine de part et d'autres et dessinant ses horizons avec les Corbières, les Aspres et les Albères.

1.3.1 - A l'échelle de l'unité paysagère des Garrigues d'Opoul-Périllos et du Crest

La carrière de la Sablière de la Salanque est localisée, selon l'Atlas des Paysages, à la périphérie de la Plaine du Roussillon et des Contreforts.

L'entreprise est située à la périphérie de l'unité paysagère n°9- Les garrigues d'Opoul-Périllos (faisant partie de l'ensemble Les contreforts) et de l'unité paysagère n°8- Le Crest (faisant partie de l'ensemble Plaine du Roussillon).

a) Les unités de paysage de la plaine du Roussillon

La Plaine du Roussillon présente des paysages aux caractéristiques communes : faibles reliefs et aplanissement général, larges ouvertures et rareté des bois, forte présence agricole, passage des infrastructures, développement de l'urbanisation. Cet ensemble présente des spécificités particulières qui permettent de distinguer sept paysages différents dont le Crest. Ce dernier forme une plaine viticole marquée par des sols caillouteux et secs; des paysages très ouverts de vignes ou de garrigues (Camp de Rivesaltes) offrent des vues dégagées sur les horizons des Albères, du Canigou et des collines arides des Corbières.

Le Crest désigne la plaine qui s'étend sur une terrasse d'âge quaternaire entre les collines des Corbières (au nord-ouest), la vallée de l'Agly (au sud) et la Salanque (à l'est). Essentiellement viticole, elle se caractérise par des paysages très ouverts, particulièrement plats, et des sols caillouteux et secs formés de galets.

La plaine est traversée par les grandes infrastructures régionales : A9, RN9 et voie ferrée, qui empruntent le passage étroit entre les Corbières et l'étang de Salses au niveau de Salses-le-Château, pour rejoindre Perpignan puis l'Espagne via le col du Perthus et Cerbère.

b) Les unités de paysage des contreforts - Les garrigues d'Opoul-Périllos

Les contreforts de la montagne dessinent un ensemble de reliefs plus ou moins élevés situés dans l'étage intermédiaire entre la plaine du Roussillon et les reliefs montagnards des Pyrénées. Trois grands massifs se distinguent dont les Corbières qui forment un ensemble hétérogène de collines, vallées, plaines et petits plateaux.

Les collines s'avancent sur une vingtaine de kilomètres, suivant une direction sud-ouest nord-est, entre la vallée du Verdouble, à l'ouest, le Crest, à l'est, et l'Agly, au sud. Ce paysage aride caractéristique des Corbières calcaires n'est occupé que par le petit village d'Opoul-Périllos, comptant moins de 600 habitants, installé au rebord de sa petite plaine viticole.

1.3.2 - Les enjeux paysagers

- **La maîtrise de l'urbanisation dans la plaine du Roussillon**: La plaine du Roussillon représente un enjeu majeur en terme de paysage à l'échelle des Pyrénées-Orientales. Elle constitue un territoire largement circulé, visible et visité, en appartenant à l'arc méditerranéen.

Les principales dynamiques d'évolution à risques pour la plaine concernent à la fois l'urbanisation, les infrastructures et l'agriculture.

- L'urbanisation : la plaine est devenue une sorte de vaste agglomération.
- Les infrastructures : la plaine a vu ses infrastructures se multiplier et se dilater (A9, N9, N114, N116, chemin de fer).
- L'agriculture : l'agriculture est encore très présente, notamment dans la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée, avec près de 45% du territoire consacré à la production agricole (15 000 ha sur les 28 000 ha du territoire selon la DDAF 66 en 1999).

Aujourd'hui, l'enjeu majeur pour la plaine du Roussillon tient dans la cohabitation apaisée entre l'urbanisation et les espaces agricoles, sous forme de ce que l'on pourrait appeler une ville agro-urbaine à constituer, à organiser et à dessiner.

- **La préservation et la gestion des grands espaces de nature**: Dans les secteurs du département les moins soumis à la pression urbaine, les vastes espaces de nature connaissent une progression souvent spectaculaire de la couverture boisée, essentiellement liée à l'exode rural, à l'abandon des terres les moins favorables aux cultures, à la diminution de l'élevage ainsi qu'aux opérations de reboisement visant à limiter l'érosion. Ces territoires de nature occupent principalement l'étage intermédiaire, situés entre la plaine du Roussillon et la haute montagne, identifiés dans les grands ensembles paysagers du présent Atlas comme « les contreforts » et « la montagne ».

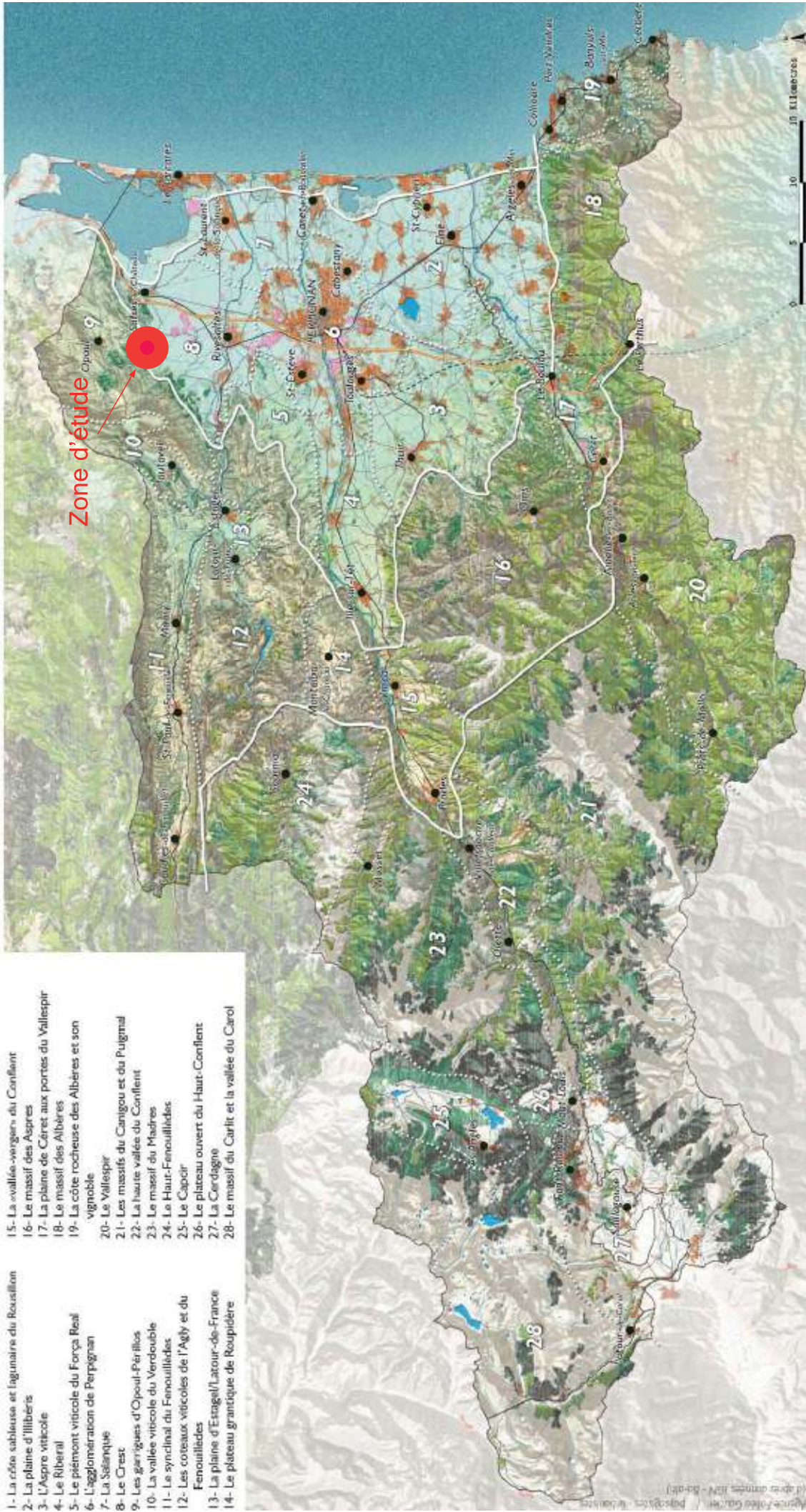
Dans ces secteurs, au moins 2 grands types de paysages se distinguent :

- La forêt arbustive méditerranéenne, en transition douce avec les espaces boisés de moyenne montagne,
- Et les milieux naturels et paysages d'altitude, au-dessus de 1700 m à 2000 m d'altitude environ suivant l'orientation des versants.

LES UNITES PAYSAGÈRES DES PYRENEES-ORIENTALES

Les Pyrénées-Orientales : carte des unités de paysages

- 1- La côte sableuse et lagunaire du Roussillon
- 2- La plaine d'Illoberts
- 3- L'Aspre viticole
- 4- Le Ribéral
- 5- Le piémont viticole du Força Real
- 6- L'agglomération de Perpignan
- 7- La Sétiénque
- 8- Le Crest
- 9- Les garrigues d'Opoult-Périllos
- 10- La vallée viticole du Verdouble
- 11- Le synclinal du Fenouillèdes
- 12- Les coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes
- 13- La plaine d'Estagel/Latour-de-France
- 14- Le plateau granitique de Roupidère
- 15- La vallée-vergers du Conflent
- 16- Le massif des Aspres
- 17- La plaine de Carot aux portes du Vallespir
- 18- Le massif des Albères
- 19- La côte rocheuse des Albères et son vignoble
- 20- Le Vallespir
- 21- Les massifs du Canigou et du Puigmal
- 22- La haute vallée du Conflent
- 23- Le massif du Madres
- 24- Le Haut-Fenouillèdes
- 25- Le Capcir
- 26- Le plateau ouvert du Haut-Conflent
- 27- La Cerdagne
- 28- Le massif du Carlit et la vallée du Carot

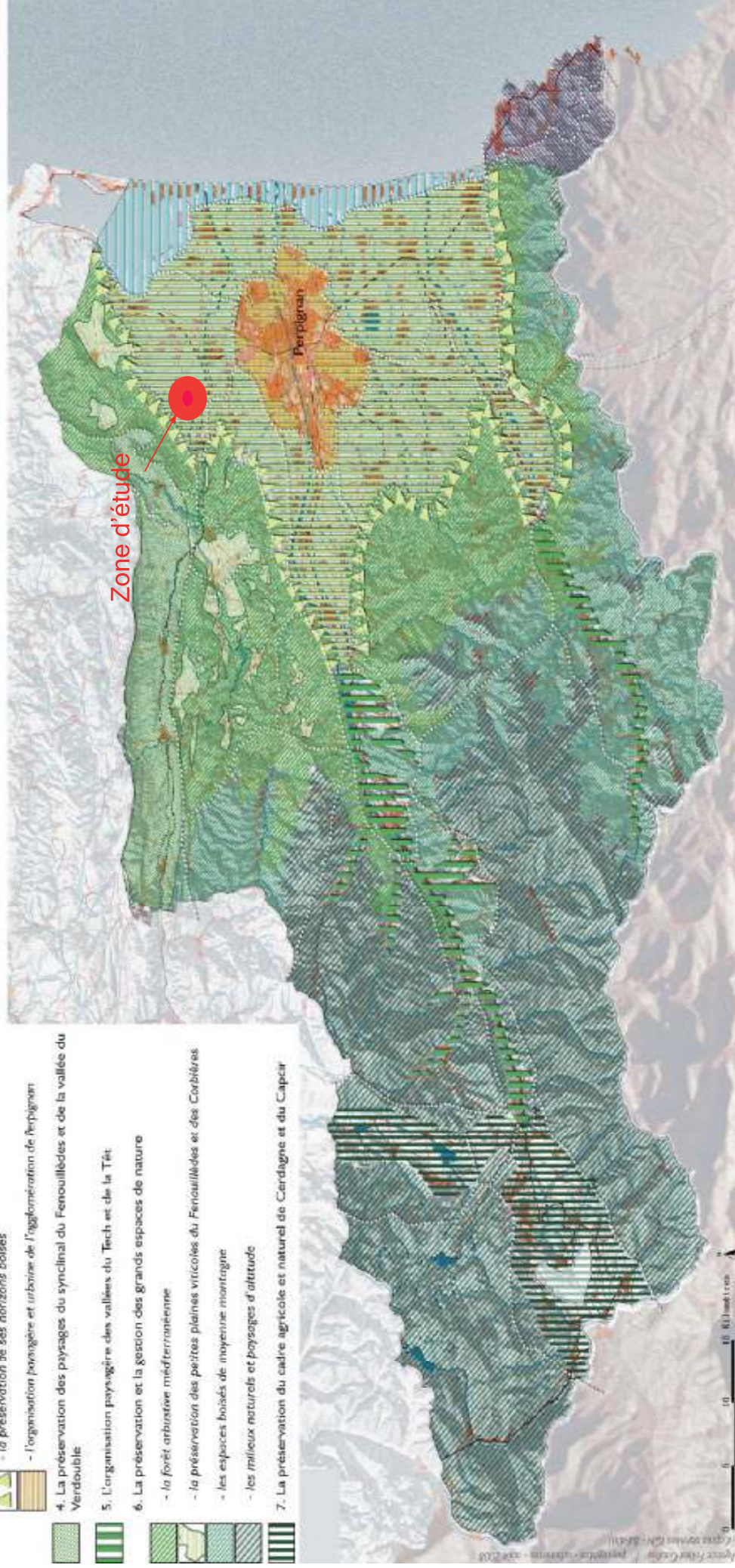


Carte des unités paysagères des Pyrénées-Orientales / source : Atlas des Paysagers des Pyrénées-Orientales

LES ENJEUX PAYSAGERS ET ORIENTATIONS PAYSAGERES

Les enjeux majeurs pour un aménagement qualitatif du territoire des Pyrénées-Orientales

- | | |
|--|---|
| | 1. La maîtrise de l'urbanisation et la requalification paysagère de la côte subalpine |
| | 2. La valorisation paysagère de la côte rocheuse |
| | 3. La maîtrise de l'urbanisation dans la plaine du Roussillon |
| | <ul style="list-style-type: none"> - la préservation de ses horizons boisés - l'organisation paysagère et urbaine de l'agglomération de Perpignan |
| | 4. La préservation des paysages du synclinal du Fenouillèdes et de la vallée du Verdoube |
| | 5. L'organisation paysagère des vallées du Tech et de la Têt |
| | 6. La préservation et la gestion des grands espaces de nature |
| | <ul style="list-style-type: none"> - la forêt arbustive méditerranéenne - la préservation des petites plaines viticoles du Fenouillèdes et des Corbières - les espaces boisés de moyenne montagne - les milieux naturels et paysages d'altitude |
| | 7. La préservation du cadre agricole et naturel de Cerdagne et du Capcir |



Carte des enjeux des Pyrénées-Orientales / source : Atlas des Paysagers des Pyrénées-Orientales

1.3 - Paysage intrinsèque

- Topographie:

La carrière de Salses-le-Château et la zone de la demande sont localisées au niveau des premiers contreforts du massif des Corbières, situé au Nord de la Plaine du Roussillon. Le massif des Corbières, dans son ensemble, est délimité par le fleuve Aude au Nord et à l'Ouest, par la mer Méditerranée à l'Est et par le Massif des Fenouillèdes au Sud.

À l'échelle de la zone d'étude immédiate, la zone nord de la carrière de Salses-le-Château, objet de la présente demande, est située sur les contreforts du massif des Corbières. Il s'agit d'un secteur accidenté à la topographie changeante.

La carrière actuelle est en exploitation depuis les années 1990 et a été établie à l'origine sur le petit plateau de la « Serrat de la Traversa » à l'altitude moyenne de 130 à 140 m NGF. Ce plateau est traversé en son milieu par un petit thalweg Nord-Ouest/Sud-Est.

L'extraction est menée sur deux secteurs de part et d'autre de ce thalweg. Les bords Est du plateau sont creusés d'une combe dominée de falaises calcaires. Les bords Sud descendent en pentes plus douces vers la plaine du Roussillon.



L'entrée de la carrière



Photo aérienne - Paysage intrinsèque - Source : Google Earth

- L'exploitation en cours

Les zones d'exploitation actuelles présentent des sous-sols calcaires de grande qualité mis à nus sans végétation sur les parties exploitées avec la présence d'engins d'extraction et/ou de traitement et des stocks de stériles.

Le site est en bordure d'une carrière actuellement en activité. La zone sur laquelle est prévue l'extension est liée à un important massif composé de garrigues et de fourrés.



Vues internes sur la fosse de la carrière actuelle

- Une reconquête végétale

De l'étude environnementale menée par ECOTONIA sur les impacts liés au projet, il en ressort que l'aire d'étude stricte est essentiellement structurée par différentes strates évolutives de garrigues, et majoritairement par les fourrés arbustifs sempervirents et garrigues buissonnantes méditerranéennes.

L'occupation du sol dans le secteur du projet se définit par 4 composantes essentielles :

1. La garrigue : formation basse, composée de pelouses et zones arbustives, ponctuées d'arbres. Elle recouvre le relief du plateau des Estagnols sur lequel se situe la zone nord de poursuite d'activité par ailleurs dénaturée et décapée.
2. Les boisements : issus le plus souvent d'opérations de reboisement, ils se composent essentiellement de résineux.
3. La vigne : elle prédomine dans la plaine, s'étire dans les vallons et nappe les coteaux.
4. La roche : très présente dans les environs du projet.



Continuité du paysage avec la garrigue



Espace ouvert



Translocation sur le site d'une espèce protégée
Glaïeul Douteux

1.4 - Contraintes environnementales et réglementaires

Le secteur du projet présente une richesse culturelle et architecturale avec la présence de monuments historiques et de sites classés et inscrits sur les communes environnantes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Le site du projet en lui-même n'est pas concerné par un périmètre de protection d'un monument historique ou par un périmètre de site inscrit ou classé.

Les sites classés sont :

- le Fort de Salses et ses abords, situé dans la commune de Salses-le-Château, au plus près à 1 km à l'est du projet
- Le Château d'Opoul et ses abords, situé dans la commune d'Opoul-Périllos, au plus près à 3,8 km au nord du projet

Le monument historique classé est l'ancien Château de Salses situé à Salses-le-Château, à 2,8 km à l'est du projet.

Le monument historique inscrit est le Camp de Rivesaltes, situé à Salses-le-Château, à 3,3 km au sud du projet.



Carte présentant les Z.N.I.E.F.F à proximité de l'aire d'étude - Source: ECOTONIA

- PLAN ET PHASAGES -

2.1 - Le projet actuel

L'aire d'étude se distingue en 2 zones: une zone sud et une zone nord.

Le projet s'implante au Nord de l'exploitation actuelle et consiste selon le phasage présenté ci-dessous au:

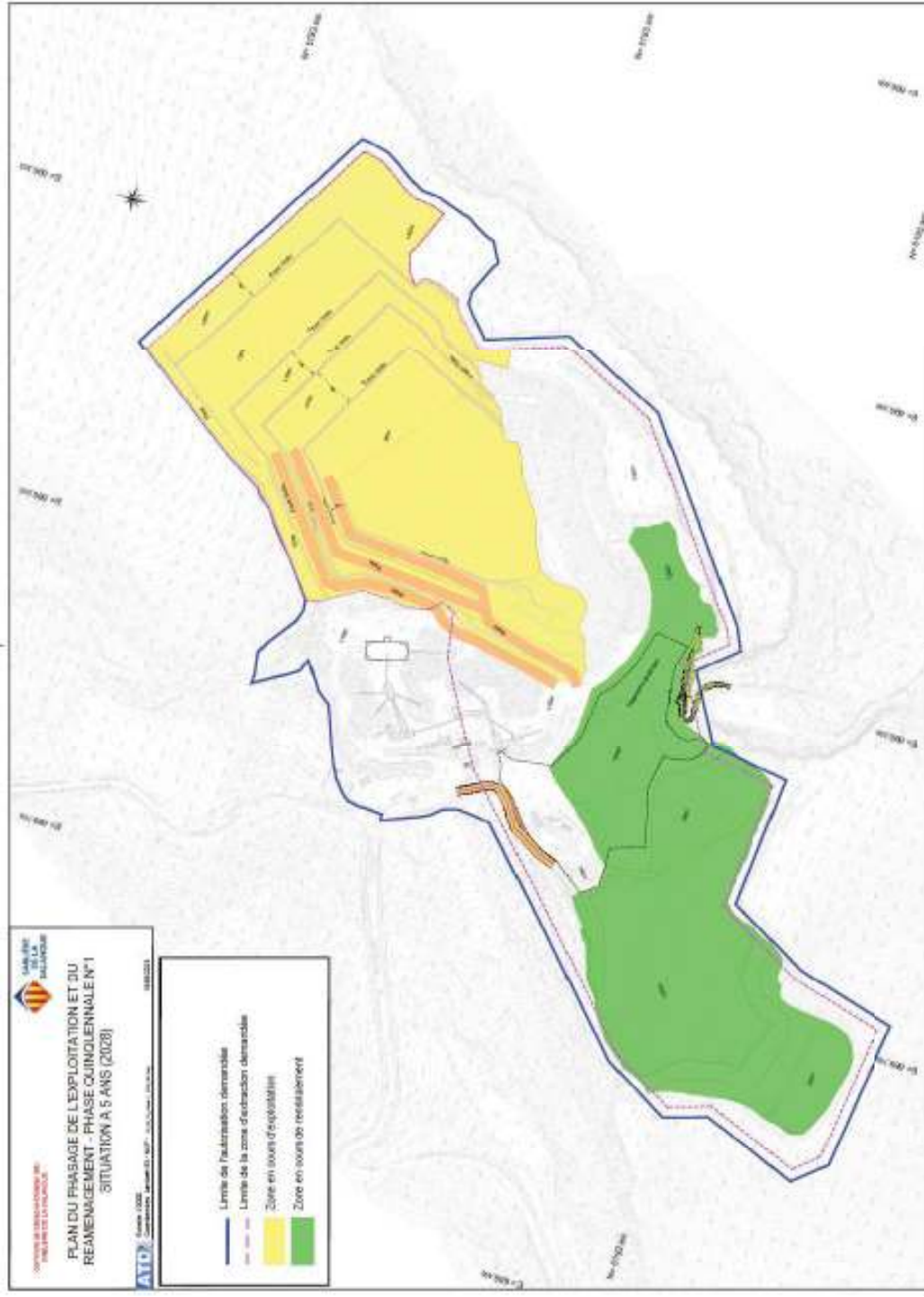
- 1- remblaiement de la zone sud
- 2- exploitation de la zone nord
- 3- remblaiement de la zone nord

Dans son ensemble, la morphologie du projet reste partiellement cohérente avec le relief des vallons.

Pendant, la préservation de zones ouvertes permet de lutter contre le risque incendie et favoriser la biodiversité. Notons qu'un incendie a eu lieu en juillet 2022 ayant parcouru 1 150 Ha de végétation, dont la zone d'étude, détruisant en grande partie le couvert végétal. La carrière a joué le rôle de coupe-feu empêchant la propagation de ce dernier vers le sud-est.

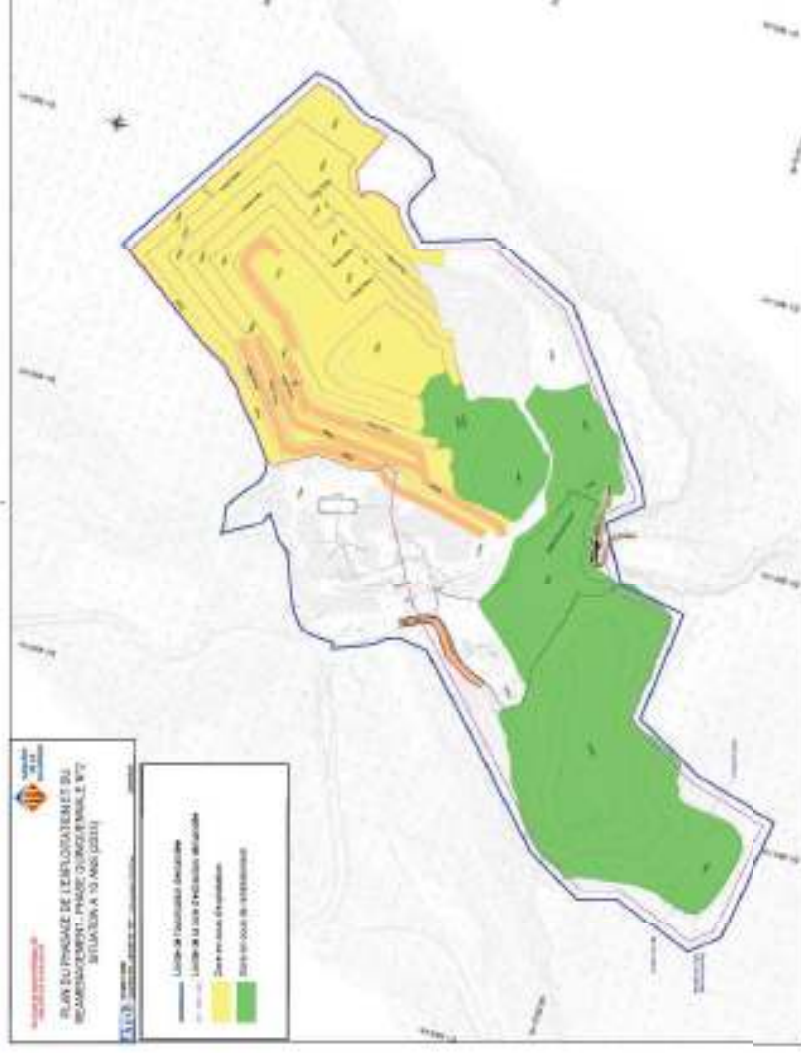
Dans son ensemble le projet s'insère partiellement dans les grandes lignes du paysage environnant (*voir les coupes «le projet dans son paysage»*). Toutefois quelques mesures devront être apportées.

Dans le chapitre suivant, nous analyserons les perceptions et les impacts de l'exploitation actuelles et du projet, afin d'évaluer son impact pour le porter à connaissance.



Plan du phasage de l'exploitation et du réaménagement - Phase quinquennale n°1 à 5 ans - Source: Sablière de la Salanque

2.2 - Le plan du phasage de l'exploitation et du réaménagement à 5 ans (n°1), 10 ans (n°2), 15 ans (n°3), 20 ans (n°4), 25 ans (n°5)



- LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT -

3.1 - Composante paysagère environnante

Le site se trouve sur les premiers contreforts du Massif des Corbières. Au pied de celui-ci s'étend la plaine du Roussillon vers le sud.

Situé à la limite de ces deux entités distinctes, la cartière permet de repérer selon les angles de vue, avec plus de facilité, l'emprise de la zone nord, objet de la demande, et les perceptions visuelles sur cette zone.

Les paysages de la zone d'étude peuvent être classés en 3 zones : « contreforts des Corbières », « plaine du Roussillon » et les « zones actuellement en exploitation ».

- Paysage des contreforts des Corbières

Dans le grand secteur environnant de la cartière, et donc de la zone de régularisation, s'organise un paysage des Corbières dessiné par les affleurements calcaires de ce massif. La roche calcaire, rare dans le département des Pyrénées-Orientales, compose ici un paysage où vigne et garrigue s'imbriquent étroitement dans un chaos de falaises et rochers d'un calcaire bleuté caractéristique des Corbières.

- Paysage de la plaine du Roussillon

Au pied des contreforts des Corbières s'étend une vaste plaine aux sols secs formés de galets et argiles du quaternaire et couverte de vigne.

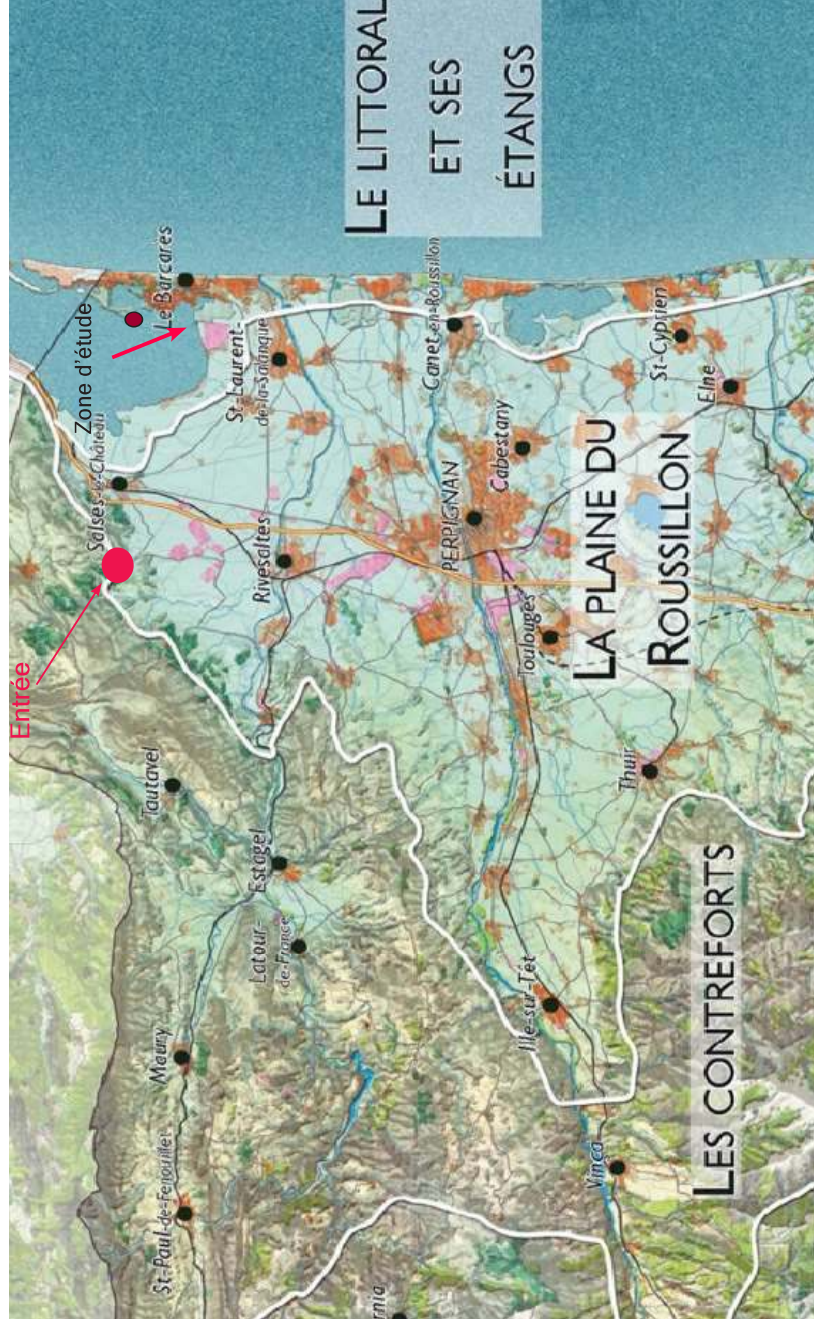
Au sein de cette entité encore dominée par une plaine viticole, est à noter la présence de :

a) La forteresse de Salses, aux portes du Roussillon ;

b) Le Camp de Rivesaltes, une vaste enclave en cours de transformation entre la création et l'agrandissement de la zone d'activités de l'Espace Entreprise Méditerranée avec également la réalisation d'un musée et d'un lieu de mémoire vivante.

- Paysages très ouverts sensibles aux implantations industrielles, à la pression urbaine et à la traversée d'infrastructures de transport d'importance départementale à nationale (A9, voie ferrée, RD 900, etc..)

La photo et la cartographie ci-dessous et ci contre, illustrent parfaitement ce paysage.



Carte extraite des grands ensembles de paysages - Source: Atlas des Paysages

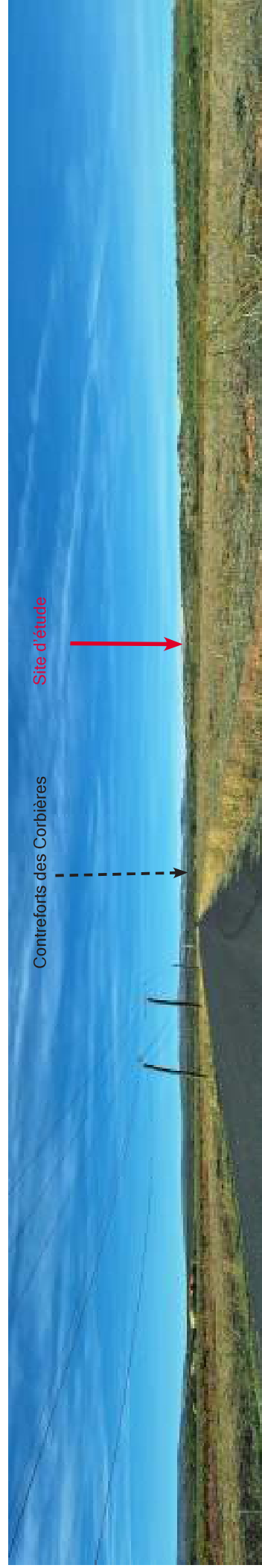
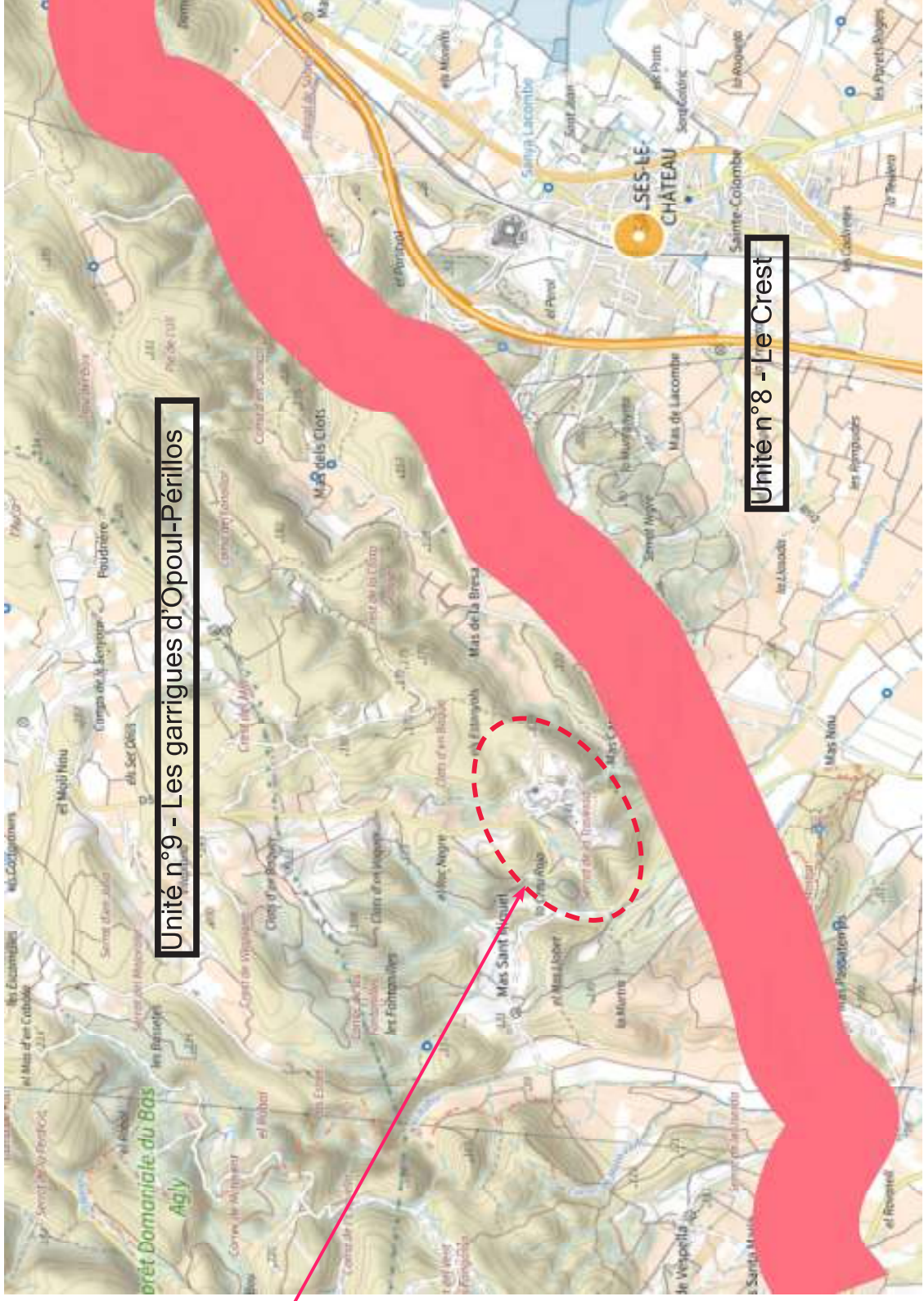


Photo prise depuis la route D56



L'exploitation actuelle se situe à la périphérie de deux unités paysagères.



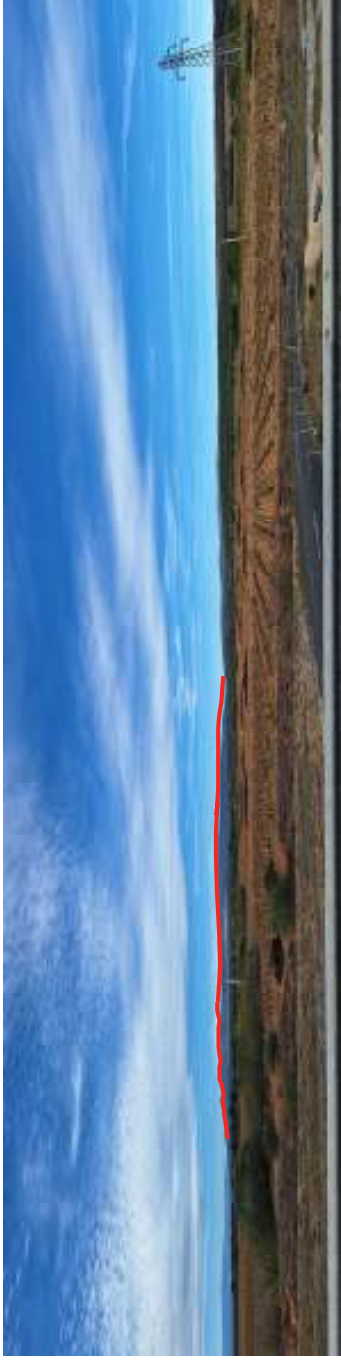
Carte de la composition paysagère - Source : IGN

Photos depuis les points de vue externes

Les photos ci-contre, définissent parfaitement la situation de l'exploitation actuelle au sein d'un paysage mamelonné dans lequel elle s'insère.

Les points de vue externes démontrent au travers des courbes dessinées (en rouge), l'harmonie des reliefs qui forment cette unité paysagère.

L'exploitation actuelle doit alors prendre en compte l'ensemble de ces lignes de forces pour caler au plus juste au paysage et d'être traité dans un esprit de collines.



Point de vue depuis la route D83



Point de vue depuis le Mas Peixot



Point de vue depuis le Mémorial de Rivesaltes



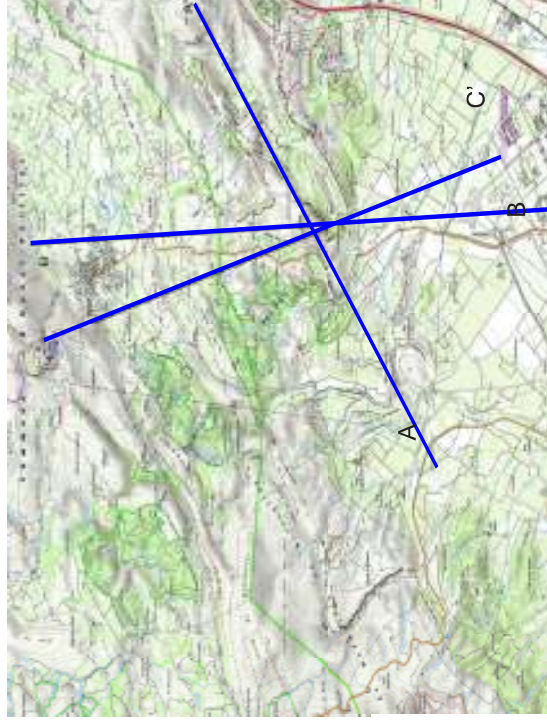
Point de vue depuis la route D12

3.2 - Un projet qui s'insère dans le paysage mameionné

Au travers des profils en long et en travers ci-dessous, on peut observer que le projet suit discrètement le relief du paysage environnant et on peut supposer que l'exploitation prévue ne laissera que peu de vues possibles depuis le lointain.

Les lignes d'exploitation prévue nécessiteront d'être plus assouplies afin de mieux s'insérer dans le paysage. Depuis le Nord (coupe CC'), la Sablière de la Salanque reste préservée de toute visibilité. Tout comme depuis le Sud, le versant devra aussi être remodelé de façon plus souple.

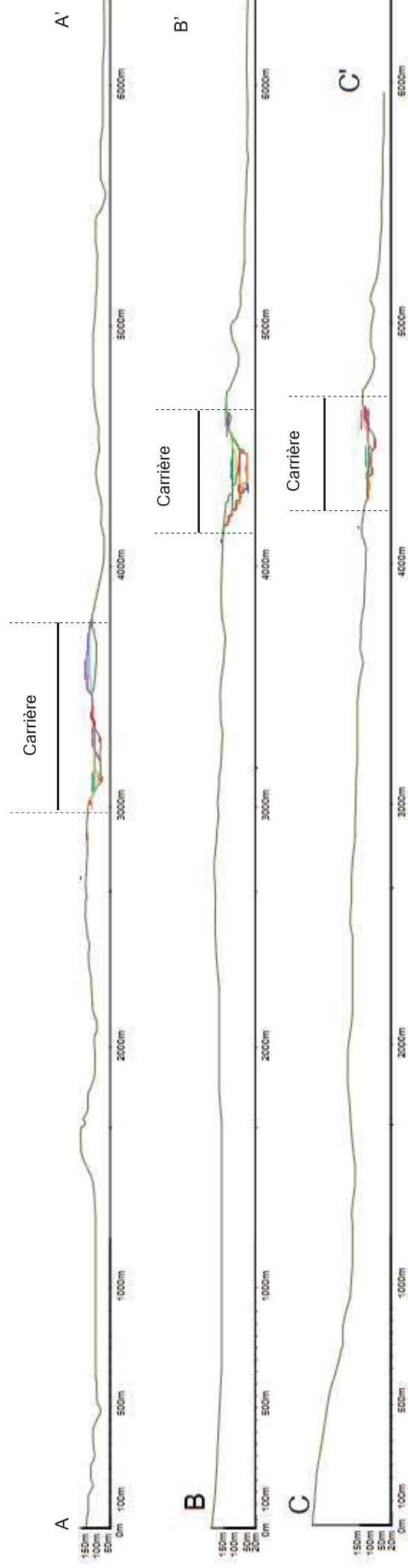
Au nord, le projet reste préservé par le relief, les boisements et par les fourrés arbusitifs.



Carte de localisation des profils - Source : IGN

Dans cette étude, nous analyserons le projet (tracés en bleu ci-contre).

On constate d'après le profil longitudinal AA' (profil de la carrière Sud Ouest - Nord Est) que la carrière suit le TN,



Coupes transversales et longitudinales - Source: ATDX

- ANALYSE DES PERCEPTIONS ET IMPACTS PAYSAGÈRES -

4.1 - Méthodologie

Cette étude s'attardera sur l'analyse des principaux points de vue préférentiels définis, afin de conclure sur le degré de perception du projet et son éventuel impact sur le paysage. L'importance de l'impact visuel a été définie selon les critères suivants :

- * La qualité des visions (aisée et accusée ou difficile et atténuée) ;
 - * L'éloignement par rapport au site ;
- * Le mode de perception (statique ou dynamique) ;
 - * La fréquence de perception (rare ou multiple) ;

L'ensemble de ces critères découle d'un certain nombre d'éléments tels que la topographie du site et de ses environs, de la superficie du territoire, de la présence de végétations et de bâtiments.

Elle s'appuie surtout sur les réseaux routiers définis comme des supports de lecture du paysage mais également sur les sentiers naturels aux abords du site.

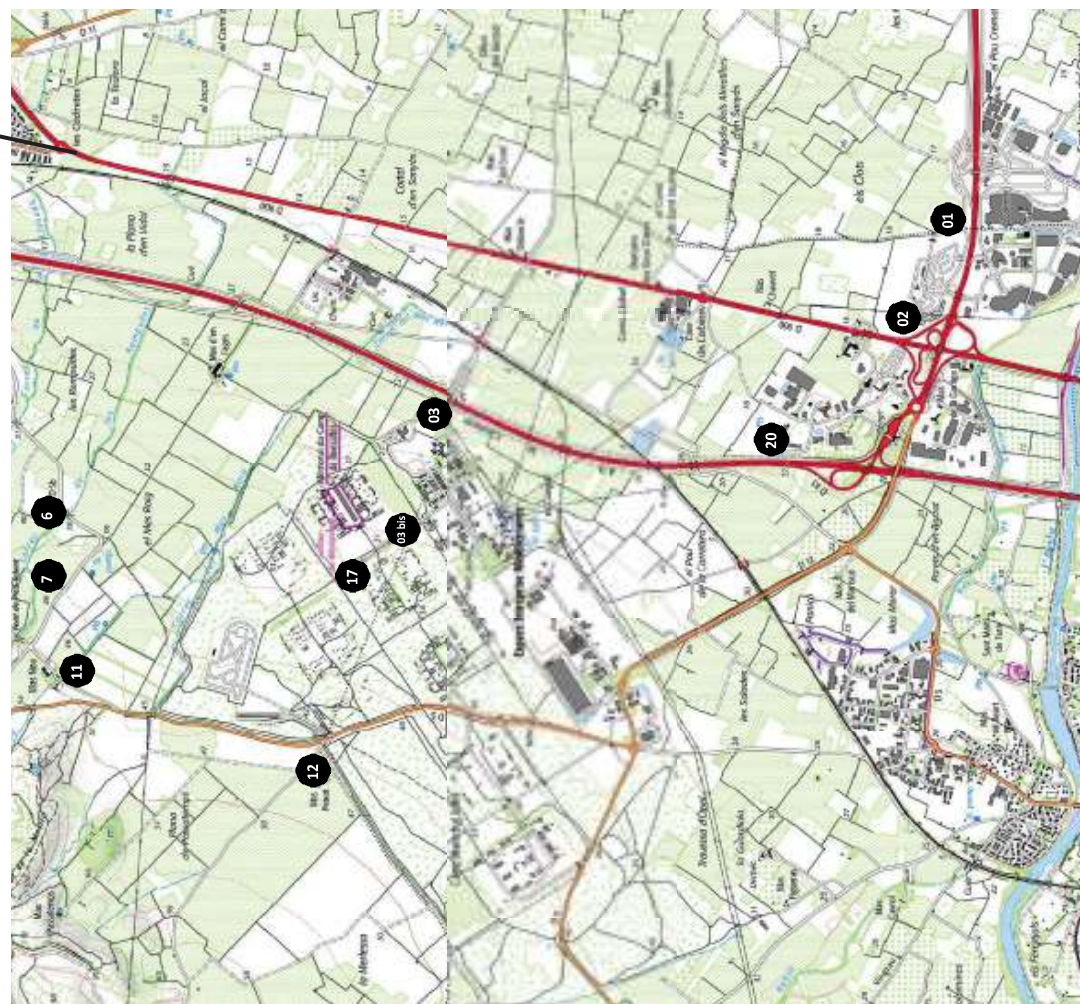
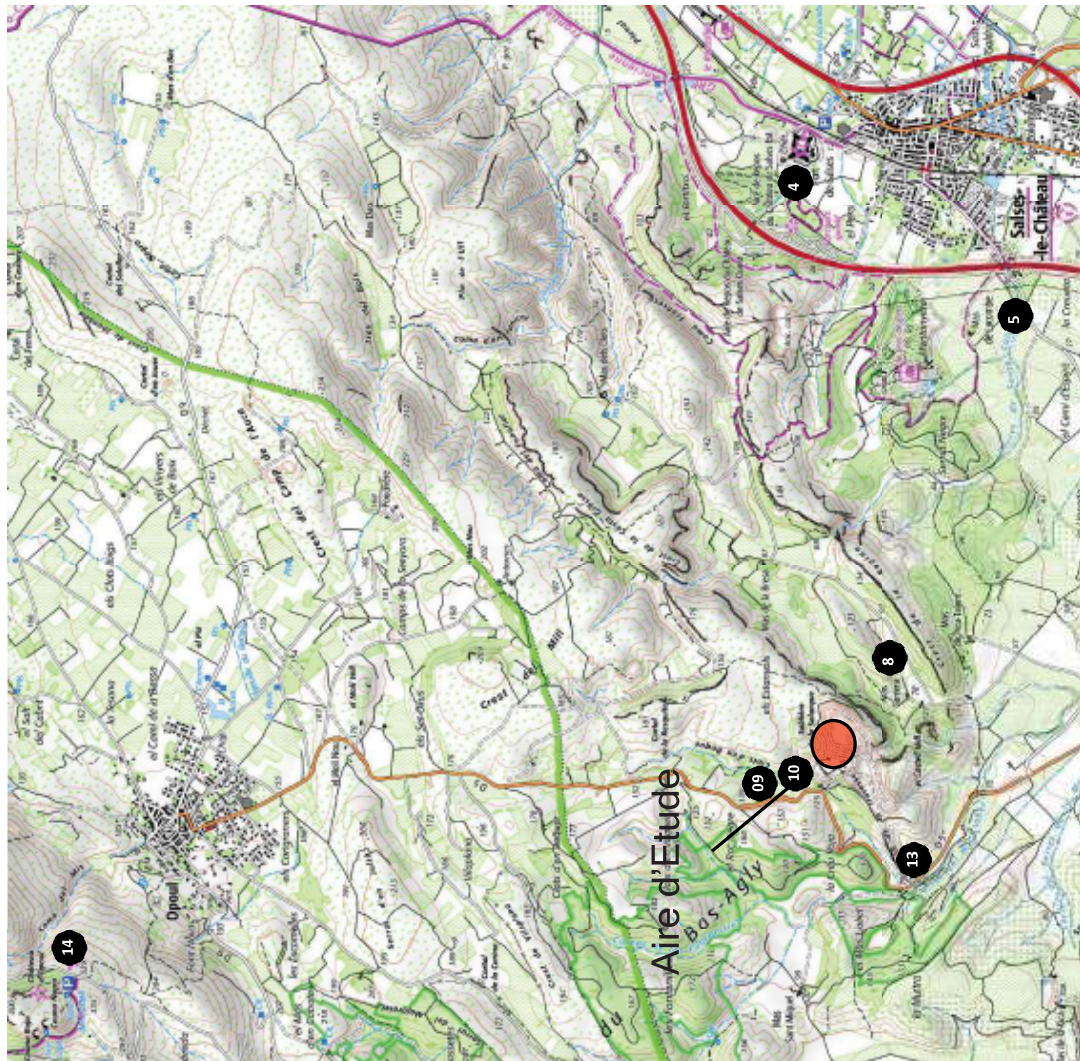
L'existence ou non de ces éléments naturels ou artificiels va définir naturellement les vues directes ou ponctuelles.

Dans un premier temps, l'analyse des perceptions visuelles sera basée sur l'état actuel du site, dont l'exploitation du projet et son impact selon 2 échelles de perceptions :

- * Echelle de vision lointaine
- * Echelle de vision rapprochée

Salses-Le-Château

4.2 - Perceptions paysagères lointaines



Cartes de localisation des points de vue lointains - source : Carte IGN géoportail

4.2.1 - Depuis la route départementale D 83 (voir photo n°01)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL
 Depuis le long de la route départementale D83, la succession de reliefs rend le site difficilement perceptible. Le site actuel ne génère aucun impact visuel et paysager. Les usagers sont des automobilistes dont la vitesse de perception est réduite.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Aucun impact généré à l'heure actuelle, l'éloignement est trop important.



Photo 01 - Depuis la D83

4.2.2 - Depuis le rond-point après la D83
 (voir photos n°02 et 02bis)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Idem

IMPACT DU PROJET

Idem



Photo 02 - Depuis le rond-point

4.2.3 - Depuis l'entrée du Mémorial du Camp de Rivesaltes
 (voir photos n°03 et 03bis)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL
 Depuis l'entrée du Mémorial du Camp de Rivesaltes, l'exploitation est peu perceptible en raison de la succession de reliefs.

IMPACT ACTUEL DU SITE

La carrière est imperceptible de ce point de vue.



Photo 03 - Depuis l'entrée du Mémorial du Camp de Rivesaltes

4.2.4 - Depuis l'Aire du Château de Salses

(voir photos n°04 et 04bis)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL
 Depuis le Château de Salses, la carrière est préservée de toute visibilité par les reliefs. Le site ne génère pas d'impact visuel et paysager (contrairement aux carrières avoisinantes)

Aucun impact de l'exploitation actuelle.

Absence de relation visuelle entre le Château de Salses et le projet.

IMPACT ACTUEL DU SITE



Photo 03 bis- Depuis le Mémorial du Camp de Rivesaltes



Photo 04 - Depuis l'aire du Château de Salses

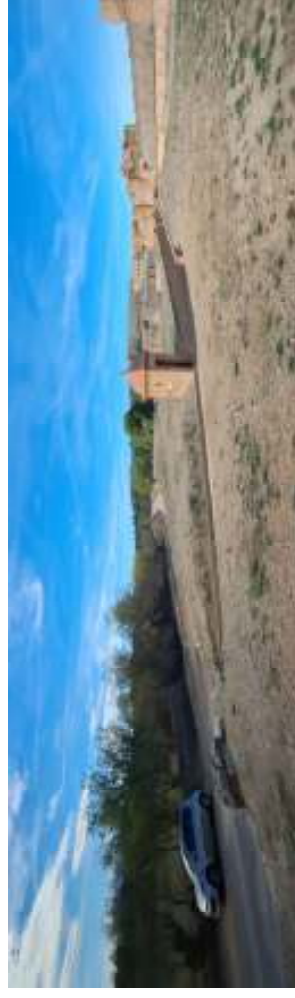


Photo 04bis - Depuis l'aire du Château de Salses



Photo 05 - Depuis la route départementale D5b

4.2.5 - Depuis la route départementale D5B

(voir photos n°05, n°06 et n°07)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL
 Le long de la route départementale D5B, la succession de reliefs ainsi que le degré de perception rendent le site peu perceptible (la fenêtre s'ouvre). Le site actuel génère aucun impact au vu des différents éléments cités.

Aucun impact généré par la carrière actuelle

IMPACT ACTUEL DU SITE

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

La ligne droit de la D5 permet la vision sur les franges ouest de la carrière

L'impact généré actuellement par la carrière est faible.

IMPACT ACTUEL DU SITE

4.2.6 - Depuis le Mas Carrera (voir photo n°08)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Aux abords du Mas Carrera, les reliefs et la végétation rendent le site imperceptible .

Aucun impact paysager généré par la carrière.

IMPACT ACTUEL DU SITE

4.2.7 - Depuis la route départementale D5

(voir photo n°09 et n°10)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis la route départementale D5, le site est rendu peu perceptible du fait de la présence d'un paysage collinaire de de bosquets de pins.

L'exploitation ne génère qu'un faible impact paysager.

IMPACT ACTUEL DU SITE



Photo 06 - Depuis la route départementale D5B



Photo 07 - Depuis la route départementale D5B



Photo 08 - Depuis le Mas Carrera



Photo 09 - Depuis la route départementale D5

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis la route départementale D5, le site est rendu perceptible par une trouée paysagère.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'exploitation ne génère qu'un impact paysager modéré du fait du temps de perception court des usagers

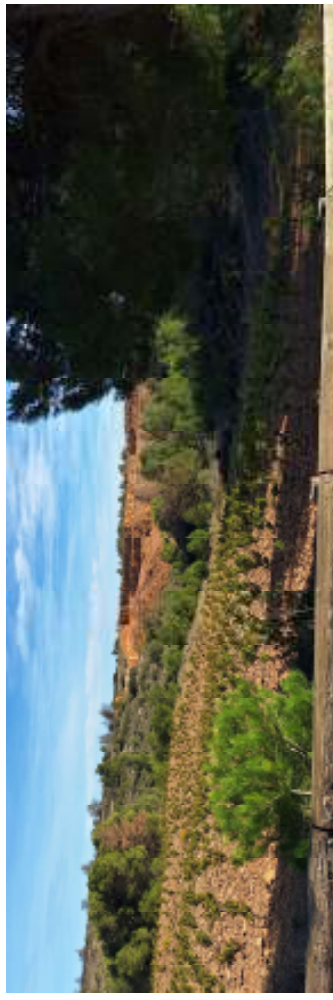


Photo 10 - Depuis la route départementale D5

4.2.8 - Depuis le Mas Nou

(voir photo n°11 & 11bis)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis le Mas Nou, une fenêtre visuelle s'ouvre sur la zone sud en cours de remblaiement de la carrière qui se confond dans le paysage mamelonné et la végétation.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'exploitation ne génère qu'un impact paysager faible malgré une vue fixe.



Photo 11 - Depuis le Mas Nou

4.2.9 - Depuis le Mas Peixot

(voir photo n°12)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis le Mas Peixot, l'exploitation est peu perceptible. Elle s'identifie par sa couleur qui contraste avec le paysage qui l'entoure.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'impact actuel de la carrière est faible.



Photo 12- Depuis le Mas Peixot

4.2.10- Depuis l'entrée de la carrière

(voir photos n°13a, 13b, 13c, 13d, 13e, 13f, 13g, 13h et 13i)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis les hauteurs et l'entrée principale, l'exploitation de la carrière par la Sablière de Salanque est perceptible malgré une végétation avoisinante et un accès en contre bas.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Impact fort depuis l'entrée.



Photo 13a - Depuis l'entrée de la carrière



Photo 13b- Depuis l'entrée de la carrière



Photo 13c - Panneau INFO à l'entrée de la carrière



Photo 13d - Depuis l'entrée de la carrière



Photo 13e - L'entrée de la carrière

4.2.11- Depuis le Château d'Opoul
(voir photo n°14)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL
Depuis les hauteurs du Château d'Opoul, le site actuel ne se voit pas, mais il est rendu perceptible par les émissions de poussières. La perception en plongée depuis les ruines du Château d'Opoul sur la carrière actuelle est faible.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'impact actuel de la carrière est faible.



Photo 14 - Depuis le Château d'Opoul

4.2.12- Depuis la route départementale D12
(voir photos n°16a, 16b, 16c, 16d, 16e)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL
Depuis la route D12 menant à OPOUL, le site se perçoit au profit de l'absence de végétation. la vision véhiculée reste faible compte tenu du regard porté sur la route en conduite. c'est principalement en vision piétonne que le site actuel est bien visible, il est à noter que la couleur rouge / brun de la carrière permet d'atténuer fortement l'impact des fronts de taille dans le paysage.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'impact actuel de la carrière est modéré.



Photo 16a - Depuis la route départementale D12



Photo 16b - Depuis la route départementale D12



Photo 16c - Depuis la route départementale D12

4.2.13- Depuis la route départementale D12
(voir photos n°16a, 16b, 16c, 16d, 16e)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis la route départementale D12, le site est peu perceptible.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Impact modéré.



Photo 16d - Depuis la route départementale D12



Photo 16e - Depuis la route départementale D12



Photo 17c - Depuis le Mémorial de Rivesaltes

4.2.14- Depuis le Mémorial de Rivesaltes
(voir photos n°17c, 17d)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis le Mémorial de Rivesaltes, le site situé au nord est peu perceptible. Le merlon sud est peu visible.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Impact modéré du site actuellement exploité.



Photo 17d - Depuis le Mémorial de Rivesaltes

4.2.14- BIS - Depuis la route départementale D12
(voir photos n°18a,18b)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis la route départementale D12 (photos prises le matin), le site est peu perceptible.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'impact actuel de la carrière est faible.



Photo 18a - Depuis la route départementale D12



Photo 18b - Depuis la route départementale D12

4.2.15- Vue sur le Mas Bresa
(voir photo n°19)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis les hauteurs, à proximité de la carrière, la végétation environnante préserve le site visuellement et auditivement.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Aucun impact.

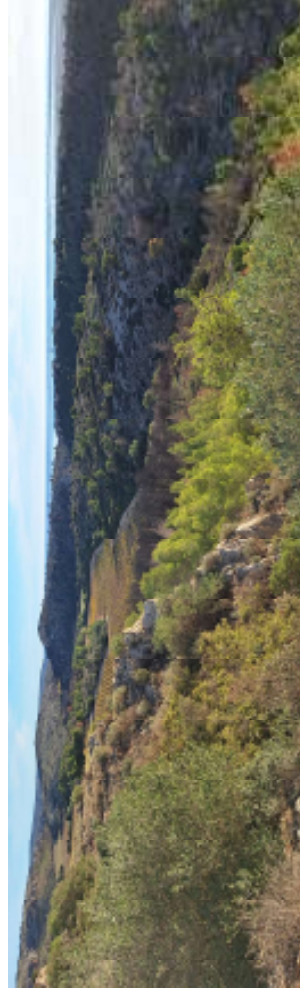


Photo 19 - Vue sur le Mas Bresa

4.2.16- Vue depuis la A9
(voir photo n°20a)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

En raison de la vitesse et de l'échelle de perception, l'impact qu'engendre actuellement l'exploitation reste très faible. Le site est peu perceptible.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Aucun impact.



Photo 20 - Vue depuis l'autoroute A9

4.2.17- Conclusion

Depuis l'ensemble des points de vue en vision lointaine, l'exploitation actuelle en dent creuse, et conduite sous le niveau des crêtes, reste peu perceptible. La succession de nombreux reliefs forment un écran visuel naturel à préserver (identité paysagère).

4.3 - Perceptions paysagères proches

4.3.1- Depuis l'intérieur de la carrière

(voir photo n°1)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis les hauteurs de la carrière d'exploitation, la succession de reliefs environnants rend le site imperceptible de l'extérieur. Néanmoins, depuis ce point inaccessible au public, la carrière se découvre nettement.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Impact fort mais non public !



Photo 01 - Depuis l'intérieur de la carrière

4.3.2- Garrigue environnante

(voir photos n°2a, 2b, 2c et 2d)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

Depuis les hauteurs de la zone Nord de la carrière d'exploitation, l'extension du plateau ne sera pas perceptible en raison de la succession de reliefs. Le paysage s'ouvre sur la garrigue.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'impact actuel est minime.



Photo 02a - Vue sur la garrigue

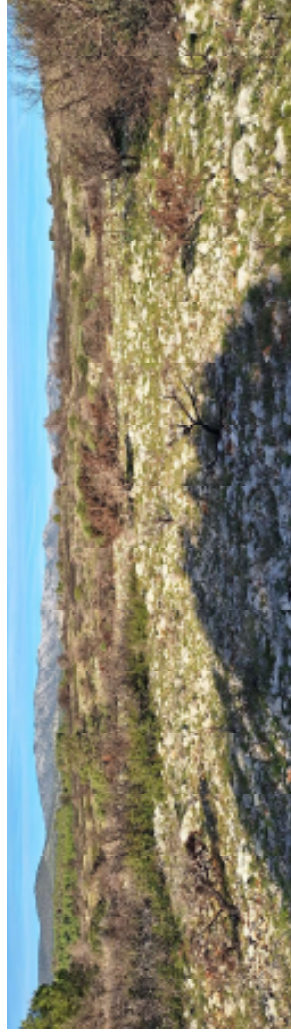


Photo 02bis - Garrigue



Photo 02c- Garrigue

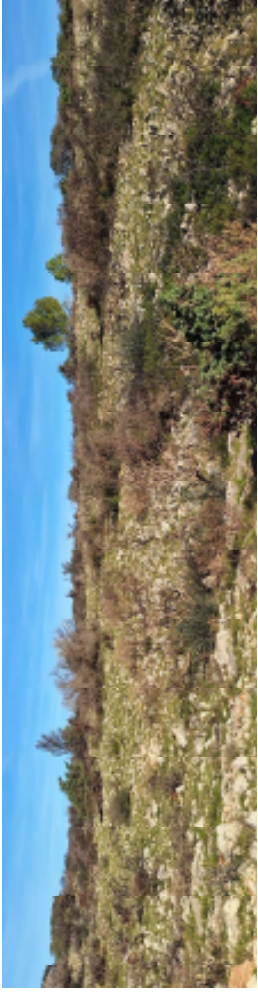


Photo 02d - Garrigue au nord



Photo 03a - Végétation existante

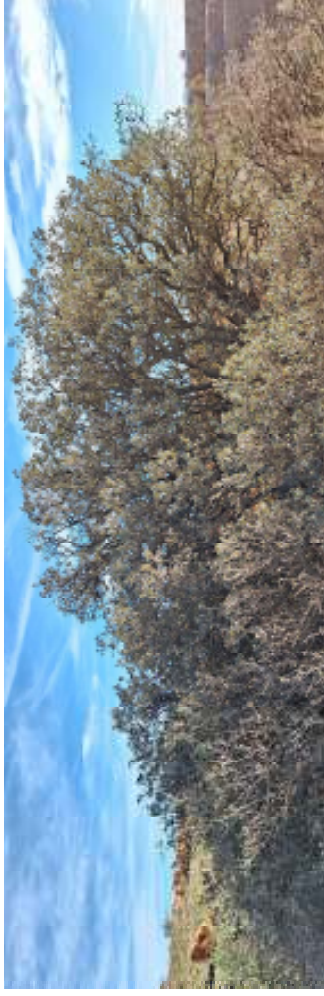


Photo 03bis - Végétation existante

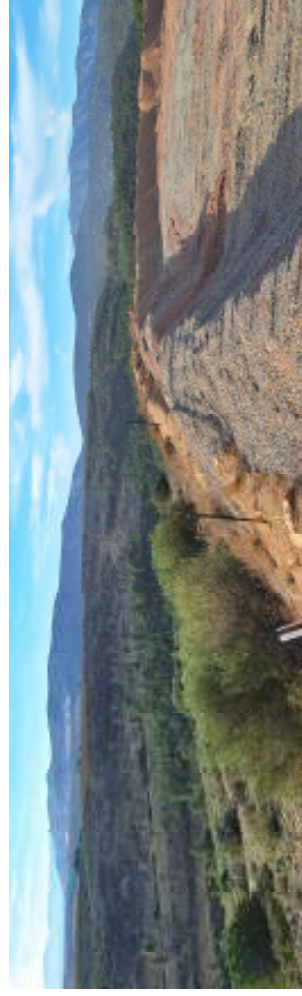


Photo 04 - Remblaiement zone sud trop artificiel et minéral

4.3.3- Végétation (voir photos n°3a et 3b)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

La végétation relevée aux abords de la carrière, côté Nord, permet de dissimuler sa présence dans ce paysage collinaire.

IMPACT ACTUEL DU SITE

Impact minime.

4.3.4- Remblaiement de la zone sud (voir photos n°4a et 4b)

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

La rupture paysagère que crée ce talus au sud de la carrière met en évidence un contraste de formes et de couleur avec le paysage verdoyant qui l'entoure.

IMPACT ACTUEL DU SITE

L'impact lointain est faible à modéré mais il crée un rupture paysagère à remédier du sud vers l'ouest.

4.3.5- Exploitation de la zone nord
(voir photos n°5a,5b,5c,5d,5e)

L'exploitation actuelle de la zone Nord reste modérée et peu perceptible au vu du paysage environnant. En arrière-plan se dessine le relief du Mont Canigou.

PERCEPTION VISUELLE DE L'EXPLOITATION ET SON IMPACT ACTUEL

IMPACT ACTUEL DU SITE
Le remblaiement de la zone sud de la carrière engendre un impact visuel. L'impact visuel et paysager est modéré. Afin de résorber cet impact, des mesures paysagères devront être mises en place au fil de l'avancement du projet, partant du sud vers le nord. L'arête de ce talus devra s'insérer dans ce paysage collinaire par des formes plus arrondies, plus souples.



Photo 04b - Remblaiement zone sud



Photo 05a - Exploitation de la zone Nord



Photo 05bis - Exploitation de la zone Nord



Photo 05c- Exploitation de la zone nord

4.3.6- Conclusion

Les perceptions sur les terrains de la carrière et sur la zone nord diffèrent légèrement en fonction de nos positions d'observation.

Depuis les points de vue en vision rapprochée, l'exploitation actuelle de la Carrière de la Sablière de Salanque offre une visibilité réduite. La partie OUEST s'identifie par sa couleur, très ponctuellement, en émergeant au-delà de la végétation environnante. L'impact visuel est modéré depuis le sud : des mesures paysagères ajustant la topographie au relief environnant ainsi qu'une revégétalisation réfléchie, devront être prises pour le réduire.

Ce ne sont qu'aux abords mêmes de l'exploitation que celle-ci s'identifie dans le paysage, par sa continuité (paysage ouvert sur une garrigue au nord, talus au sud).

Cependant, l'entrée de la carrière située au Nord, qui est accessible depuis la route, est rendue visible (panneau d'information) mais protégée (périmètre de sécurité mis en place par un grillage).



Photo 05d- Exploitation de la zone nord



Photo 05e- Exploitation de la zone nord

- MESURES D'INTEGRATION DU PROJET -

5.1 - les vues impactées par le projet

Les vues et espaces impactés par le projet actuel et l'extension sont :

- PHOTO 07 - Depuis la D5 mais surtout D5b (vue de face en se dirigeant vers le nord), la vue sera modifiée et perturbée par l'élévation d'un dôme à la côte 145 NGF. Il conviendra d'utiliser, en phase de réhabilitations, une terre locale dont la couleur se fondera bien avec le paysage. Les zones nues devront être végétalisées au moyen d'un semis de graines locales et les talwegs ou talus artificialisés pour la retenue des eaux de pluie, devront être plantés.
L'extension Nord sera, quant à elle, totalement imperceptible de ce côté sud de la plaine de RIVESALTES.



Photo 07 - Depuis la route départementale D5B

- PHOTO 10 - Depuis la D5, en direction d'OPOUL, quelques trouées s'ouvrent à droite, furtivement. L'extension nord sera donc perceptible si le site et abords sont laissés en l'état. Il conviendra donc d'anticiper et aider la nature à se développer. En effet, une belle pinède naturelle borde la carrière, son entretien et sa gestion seront un atout de masquage sur les 25 ans (2024-2048) d'exploitation. Parallèlement, les banquettes d'exploitations, situées au sud, devront être travaillées afin d'avoir une allure la plus naturelle possible. Quelques plantations pourront accompagner les pieds de falaises, utiles au paysage et aux différents plans écologiques.



Photo 10 - Depuis la route départementale D5

- PHOTO 13 - L'entrée du site est le point le plus impactant de la carrière actuelle car il offre un effet paysager d'encadrement et dirige le regard sur elle. L'extension sera également perceptible. Il serait opportun de compléter le talus interne existant, planté actuellement de pins, et de compléter par des haies, les abords immédiats du grillage qui auront un rôle cynégétique et de masque paysager.

La couleur blanche ou claire des grillages, barreaudages et installations est à éviter au profit de teintes plus gris ou marron rouille.



Photo 13a - Depuis l'entrée de la carrière

- PHOTO 16 - Depuis la D12; côté est, la vue s'ouvre panoramiquement vers la mer et le regard passe naturellement par la carrière. L'extension nord et l'élévation du dôme à 145m seront perceptibles.

Comme en vision éloignée depuis la D5 et plaine de RIVESALTES, il faudra couvrir le dôme d'une terre locale afin que la couleur des remblais s'estompe au maximum. Un semis de prairie autochtone sera nécessaire et participera à l'écologie du site et à son intégration.

Pour l'extension, celle-ci devra veiller à ce que les 2 dernières banquettes (maintenues pour raisons écologiques) soient exploitées en les traitant comme des falaises naturelles : maintenir des failles, anfractuosités, éboulis... Les replats plantés le seront avec des essences forestières certifiées impérativement.



Photo 16e - Depuis la route départementale D12

- PHOTO 17 - Depuis la plaine de RIVESALTES, la vue sera modifiée et perturbée par l'élévation d'un dôme à la côte 145 NGF. Il conviendra d'utiliser, en phase finale, une terre locale dont la couleur se fondra bien avec le paysage. Les zones nues devront être végétalisées au moyen d'un semis de graine locales et les talwegs ou talus artificialisés pour la retenue des eaux de pluie, devront être plantés.

L'extension Nord sera, quant à elle, totalement imperceptible de ce côté sud de la plaine de RIVESALTES et ici depuis le camp mémorial.

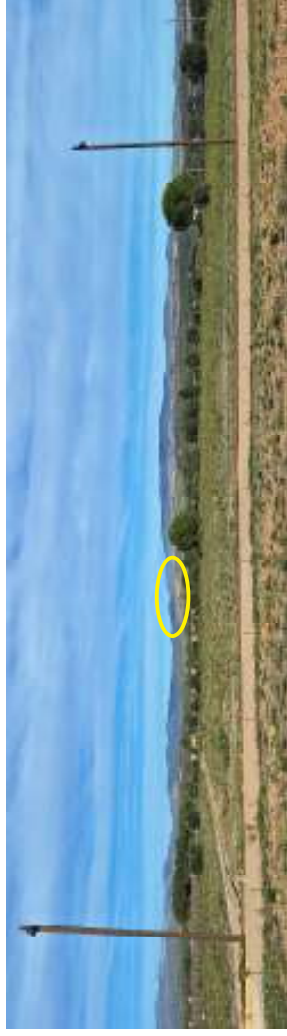


Photo 17c - Depuis le Mémorial de Rivesaltes

- PHOTO 05, il s'agit d'une vue non accessible au public mais l'extension nord sera perceptible durant la phase d'exploitation. Il faudra donc que les falaises créées soient d'apparence naturelle, tout comme les remblaiements, les zones humides et les plantations.

Le dôme, sera également visible mais il participera, au vu du phasage, à masquer les activités depuis l'ouest. Sa mise en oeuvre peut donc être un atout s'il respecte la morphologie du paysage : pentes douces, plantations éparées, prairie naturelle....



Photo 05d- Exploitation de la zone nord

5.2 - Intégrer le projet sur le long terme

5.2.1- Etudes environnementales

Le projet est situé au sein d'une vaste zone naturelle pour lequel une étude écologique a été réalisée par le bureau d'étude ECOTONIA. Dans l'objectif de recherche de synergie associant le paysage et la biodiversité, nous avons tenu compte de l'analyse, des mesures proposées et des conclusions d'ECOTONIA.

Le but de cette expertise faune-flore est d'apporter les informations nécessaires au choix de la solution qui concilie le mieux l'opportunité du projet avec la préservation de la biodiversité et de ses alentours, sur le site de la commune de Salses-le-Château. Cette étude consiste à intégrer les enjeux faune/flore de la biodiversité présente sur le site du projet. Elle est conditionnée par la nature et l'importance des travaux projetés et leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

Le projet porté par la société Sablière de la Salanque consiste à renouveler les activités de la carrière ouverte, dans sa forme actuelle, dans les années 1990. La zone d'étude stricte du projet a une surface d'environ 6.99 ha et la zone d'étude élargie s'étend sur 70 ha. Les points d'inventaires ponctuels sont répartis sur une superficie d'environ 340 ha.

Dans un premier temps, l'étude a porté sur l'état initial et les enjeux pressentis, une analyse des recueils de données existantes a été effectuée, analyse renforcée par un certain nombre d'investigations de terrain simplifiées ou orientées. Dans un second temps, les impacts de l'extension de la carrière sont quantifiés et qualifiés, puis des mesures d'atténuation sont proposées.

Les 13 mesures retenues, permettant de quantifier et qualifier les impacts résiduels sont les suivantes :

- Mesure d'Évitement (ME2) des stations de lavatère excluant la totalité de la zone identifiée ;
- MR1a : Réduction du périmètre de l'extension de la carrière, évitement d'une zone d'ouïlet méditerranéen à brachypode rameux
- MR1b : Réduction du périmètre de l'extension de la carrière, évitement de la zone ouest favorable à la faune et à la flore
- MR2 : Adaptation du phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques
- MR3 : Défavorabilisation des banquettes et des milieux naturels avant enlèvement du couvert végétal
- MR4a : Adaptation des modalités de débroussaillage et d'enlèvement du couvert végétal pour permettre la fuite des espèces ; Adaptation du calendrier d'intervention ;
- MR4b : Adaptation des modalités de débroussaillage et d'enlèvement du couvert végétal pour permettre la fuite des espèces ; Proposer une stratégie d'intervention respectueuse de la biodiversité ;
- MR4c : Adaptation des modalités de débroussaillage et d'enlèvement du couvert végétal pour permettre la fuite des espèces ; Prise en compte des enjeux écologiques et des zones sensibles
- MR5 : Adaptation de l'éclairage afin de limiter la pollution lumineuse ;
- MR6a : Création d'habitats spécifiques au Lézard ocellé ;
- MR6b : Création d'hibernaculums ;
- MR7 : Mise en place d'un chantier vert ;
- MR8 : Mise en place d'un plan de gestion pastorale ;

La mise en œuvre de ces mesures a permis de réduire le périmètre de la demande d'autorisation de 6.99 hectares à 4.48 hectares, soit une économie de consommation d'espaces naturels de 36 %.

En sus de ces mesures d'évitement et de réduction, plusieurs mesures d'accompagnement sont prévues :

- MA1 : Contrôler la mise en place des mesures ER ;
- MA2 : Translocation des espèces végétales impactées ;
- MA3 : Réflexion écologique pour le réaménagement du site ; mise en place d'un programme de réaménagement à vocation naturelle dans une mosaïque de milieux permettant la réinstallations des espèces ubiquistes et une colonisation d'espèces pionnières inféodées aux carrières ;

- MA4 : mise en place d'une convention avec le Groupe Ornithologique du Roussillon pour la conduite des opérations de suivi de l'avifaune
- MA5 : installations de gîtes à chauves-souris en partenariat avec le syndicat Rivage
- MA6 : mise en place d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie dans le cadre des suivis naturalistes
- MA7 : mise en place d'un programme de réaménagement avec intégration paysagère ;

Dans l'objectif de suivre la reconquête des milieux pour l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques, un suivi, permettant de d'assurer de l'efficacité des mesures, sera réalisé, au cours des trois premières années, puis tous les cinq ans pendant toute la durée de l'exploitation.

La mise en place des mesures d'atténuations (évitement et réduction), associées aux mesures d'évitement et de suivi ont permis de qualifier les impacts résiduels du projet sur les habitats et l'ensembles du cortège d'espèces comme suit :

- Pour les habitats : très faible pour l'ouïlet méditerranéen calcicole à Brachypode rameux et négligeable pour les autres ;
- Pour les espèces floristiques : faible pour le « glaiéul douteux », très faible pour le « lavatère maritime » et négligeable pour les autres espèces ;
- Pour les reptiles : très faible pour le « lézard ocellé » et négligeable pour les autres espèces ;
- Pour les oiseaux : faible pour le « traquet oreillard » et le « cochevis de Thékla », faible pour « la fauvette mélanocéphale, la linotte mélodieuse, le serin cini », et négligeable pour les autres espèces ;
- Pour les Chiroptères : négligeable pour la totalité des espèces ;
- Pour les insectes : très faible pour « la Proserpine » et négligeable pour les autres espèces ;

L'exploitation de la carrière peut également engendrer des impacts positifs sur le court ou long terme. Sur le court terme, l'exploitation engendre la création de micro-habitats non présents auparavant tels que des fissures et des falaises, des banquettes, des noues, etc. Suivant les secteurs et le phasage dans lesquels ils apparaissent, ils pourront s'installer et perdurer. Les impacts positifs sur le long terme seront issus de la résultante du programme de remise en état incluant un réaménagement structuré, orienté par la volonté d'un retour à la nature et à la recolonisation des espèces ubiquistes et/ou pionnières. Compte tenu des aménagements programmés, in et ex-situ, le site présentera in fine, un gain de biodiversité considérable.

Ces mesures permettront une réelle conciliation entre la réalisation du projet d'extension de la carrière et la préservation des espèces et habitats présents sur le site. La pleine intégration de cette biodiversité est donc nécessaire et se concrétise au travers des diverses mesures de réduction et d'accompagnement qui seront mises en place dès la phase préparatoire du terrain ainsi que pendant toute la durée d'exploitation.

Le projet d'aménagement paysager va donc tenter de répondre au maximum aux besoins édictés par l'écologue.

La conclusion de l'étude conduite par le bureau d'étude ECOTONIA (pages 266 et suivante) est reproduite ci-dessous :

La carrière et son extension se trouvent dans le contrefort sud du massif des Corbières, insérée en totalité dans ce dernier. Les habitats présents sur le périmètre d'extension sont représentatifs de celui-ci. Les espèces fréquentant la zone d'étude se retrouvent donc également dans ces espaces ouverts alentours couvrant la quasi-totalité du grand ensemble étudié.

L'étude a été conduite sur une zone élargie, intégrant des zones lointaines de la carrière afin de permettre de comprendre les écosystèmes en présence ainsi que la répartition des habitats et des espèces dans les milieux identifiés. Cela afin de comprendre, au-delà de la fonctionnalité des milieux, la répartition des espèces dans ce grand continuum constitué des basses Corbières.

Afin de pallier ces impacts, huit mesures de réduction ont été préconisées. Afin de garantir la bonne mise en place des mesures et leur pérennité sur le site et afin d'aller plus loin dans l'intégration de la biodiversité dans le projet, plusieurs mesures d'accompagnement et une mesure de suivi ont également été proposées.

Le réaménagement progressif proposé, réalisé en synergie entre l'exploitant, le paysagiste conseil et ECOTONIA, à vocation écologique, permettra la mise à disposition d'une mosaïque de milieux afin d'assurer une recolonisation des espaces restitués, permettant une continuité des services écosystémiques.

Le respect de la séquence ERC, dans l'évaluation conduite, permet de conclure à l'absence d'impacts résiduels sur les habitats et les espèces identifiés et la bonne conservation de ces derniers dans leurs aires de répartition.

L'ensemble des mesures mises en œuvre, additionnées à la qualité écologique du réaménagement projeté, permettant la reconquête des milieux recréés par les espèces endémiques, ubiquistes et/ou pionnières, n'appellent pas la mise en place de mesures complémentaires.

La méthodologie d'étude appliquée, l'analyse conduite sur une longue période, incluant celle post-incendie, ont permis, en concertation avec l'exploitant, la mise en œuvre de mesures fortes conduisant à réduire les impacts évalués sur les différentes espèces et habitats. La qualité du réaménagement projeté, élargissant la remise en état à la création d'une mosaïque de milieux favorables à l'écologie locale, permettra la création de nouveaux milieux favorables à une dynamique élargie dans l'objectif gain pour la biodiversité.

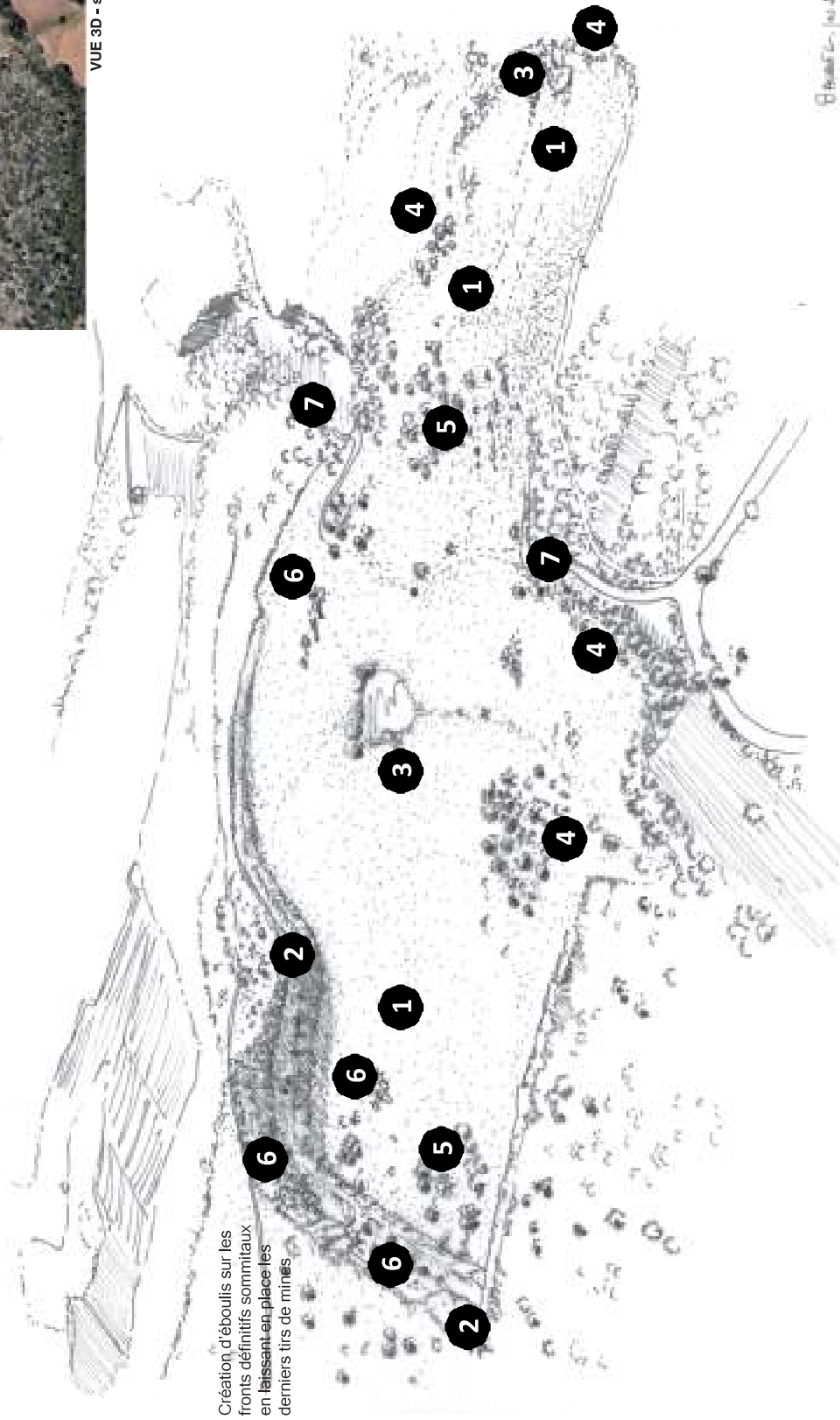
Ces mesures permettent une réelle conciliation entre la réalisation du projet d'extension de la carrière et la préservation des espèces et habitats présents sur et aux alentours du site.

La pleine intégration de cette biodiversité est donc nécessaire et se concrétise au travers des diverses mesures de réduction et d'accompagnement qui seront mises en place dès la phase préparatoire du terrain ainsi que pendant toute la durée d'exploitation.

5.2.2. Schéma d'intentions paysagères

Le projet se doit d'être intégré à son environnement et doit largement participer aux besoins écologiques du milieu :

SCHEMA AXONOMETRIQUE DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS ENVISAGES



01/2024 - [signature]



VUE 3D - source GOOGLE EARTH

REPONDRE AUX BESOINS :

Le projet se doit d'être intégré à son environnement et doit largement participer aux besoins écologiques du milieu remanié :

- 1 - Semis de prairie de plantes locales ou création d'espaces à Brachypode rameux;
- 2- Maintien de quelques pans de falaises exploités naturellement et rendus non artificiels;
- 3- Création de zone humide ;
- 4 - Traitement paysager des franges en arbres ou arbustif méditerranéen;
- 5- Plantation de zones semi ouvertes de garrigue méditerranéenne;
- 6 - Eboulis ou empierrements naturels;
- 7- Piste d'accès et d'entretien, non revêtues, matériau coloré du site.

| ETUDE ECOTONIA | PROPOSITION | UTILE OU NECESSAIRE A : | NUMERO SUR SCHEMA |
|-------------------------|---|---|-------------------|
| Ourllet méditerranéen | - création des grands espaces ouverts, semis - plantation de godets de <i>Brachypodium retusum</i> pour reconstitution de milieu | - oiseaux - chiroptères - mammifères | 1 |
| Flore : Glaieul , mauve | - transplantations de zones complètes de sol | - protection et développement de la flore | 1 |
| Amphibiens | - creation de dépression ou mare temporaire | - attirer des espèces qui n'existent pas | 3 |
| Reptiles | - constitution de pierriers - hibernaculum | - le lézard ocellé, couleuvre, Psammodrome agile | 2 et 6 |
| Mammifères | - zones ouvertes - espaces semi ouverts pour caches | - lapin, renard... | 1 et 5 |
| Chiroptères | - plantations de bosquets de pins - plantation d'arbres pour couloirs de chasses - maintien ou création de fissures dans les falaises | - petit Muri, Peti Rhinolophe, Murin de Cpac-cini, Minoptère de Schreibers... Il faut différencier les habitats selon types d'espèces | 2, 4 et 5 |
| Invertébrés | - pelouses spécifiques | - papillon Proserpine | 1 |
| Oiseaux | Les besoins sont variés selon l'espèce : - secteur semi ouvert - bosquets de pins - falaises | - Grand Duc - Cochevis de Thékla - Traquet oreillard - Fauvette mélanocéphale - Serin cini - Chardonnet élégant - Moticole bleu - Linotte mélodieuse | 2, 4 , 5 |

ENJEUX ECOLOGIQUES :

Le projet proposé par SABLIERE DE SALANQUES va majoritairement dans le sens des besoins écologiques du milieu et devrait permettre d'offrir des espaces propices au développement des espèces végétales et animales.

La suite de l'étude va démontrer que l'intégration paysagère sera, en plus de la faune flore, garantie.

5.2.2- *Inserions paysagères*

Depuis la D12, de vues lointaines s'ouvrent vers le site.

Afin de parvenir au résultat de l'insertion, il conviendra de créer un mimétisme des collines environnantes par un choix de terre locale et de végétaux adaptés au paysage et au climat.

Les choix des semis qui couvriront une grande partie de la carrière réhabilitée, seront minutieusement choisis au moyen de graines d'origine. On évitera des essences étrangères pouvant modifier l'écologie du milieu.

Pareil pour les essences ligneuses, elle devront être issues de pépinières forestières et certifiées.

ETAT DES LIEUX NOVEMBRE 2023



INSERTION AU TERME DE L'EXPLOITATION



5.2.2- *Insertions paysagères*

La vue depuis le camp de RIVESALTES a été choisie car elle constitue un point chargé d'histoire, très fréquenté et fixe, contrairement aux voies et autoroute. Elle résume, à elle seule, la quasi totalité des vues depuis la plaine sud.

De la vue de terrain, la carrière ouest est nette et perceptible. Etant donné l'élévation du dôme et les couleurs des remblais, il conviendra d'être particulièrement attentif à la remise en état.

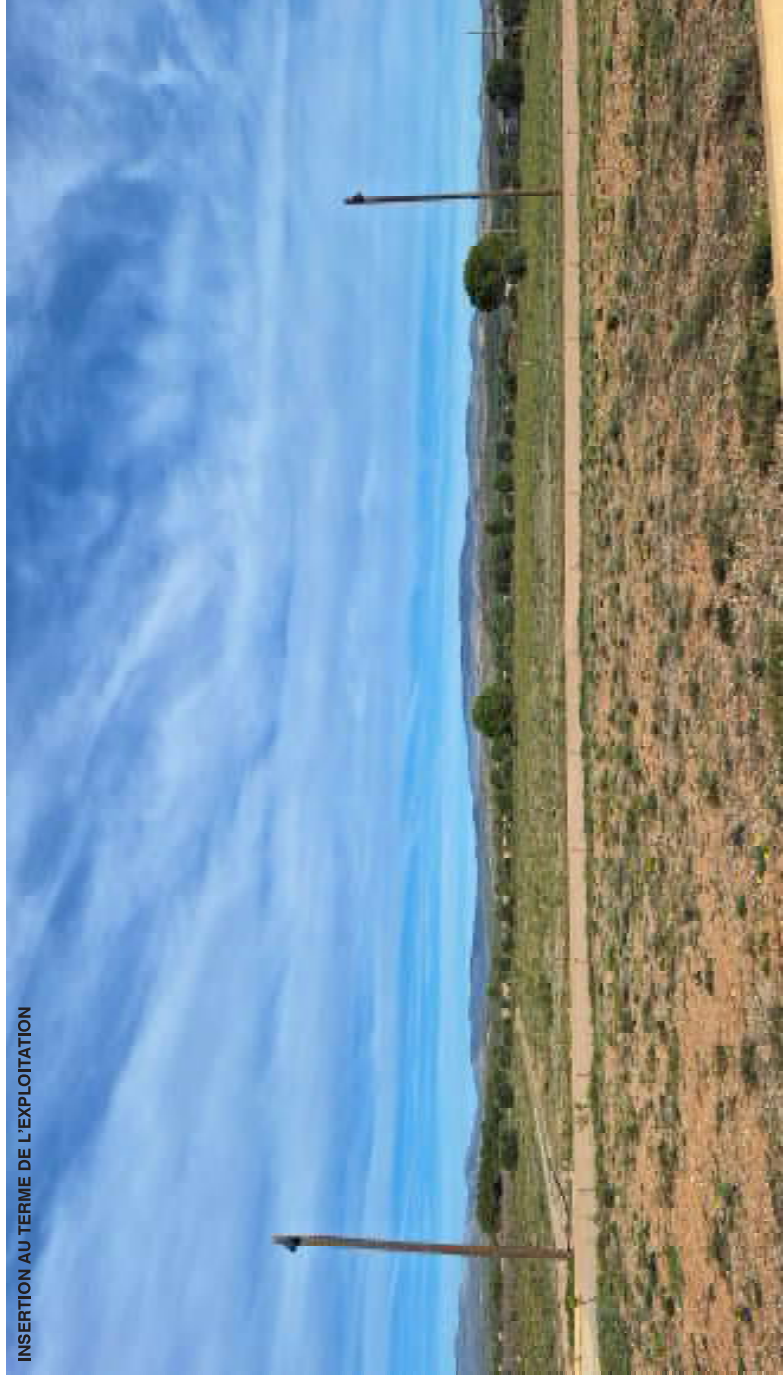
L'important est qu'il n'y ait plus de ruptures de forme et de couleurs, entre le site exploité et la colline qui ceinture le site.

L'exploitation centrale, et nord, ne seront pas visibles et aucun impact paysager ne sera à déplorer sur le choix de ce profil d'exploitation et sens d'avancement.

ETAT DES LIEUX NOVEMBRE 2023



INSERTION AU TERME DE L'EXPLOITATION



5.2.2- Plan paysager

Le plan ci dessous est une vue d'insertion et d'objectifs à atteindre afin que l'espace s'associe avec son environnement naturel :



- CONCLUSION -

6 - Conclusion

Les coupes et prises de vue ont permis d'analyser la perception du site depuis les points sensibles identifiés.

Dans son ensemble, l'exploitation actuelle de la Sablière de la Salanque ne génère pas d'impact visuel majeur exploité en milieu naturel. La topographie de la carrière existante s'intègre dans le paysage actuel.

Les perceptions depuis le Camp de Rivesaltes et depuis le Château d'Opoul sur la carrière actuelle, sont faibles.

La carrière est très peu perceptible eu égard à ses concurrentes.

Les villes et villages proches de la carrière, à savoir Salses-le-Château et Opoul Périllos ne subissent aucun impact et les riverains n'ont aucune visibilité sur la carrière.

Dans l'environnement proche de la carrière s'insérant dans le Massif des Corbières, des centaines d'hectares offrent des habitats favorables au Lézard ocellé. L'ensemble du paysage alentour également composé de garrigues est favorable à l'accueil de la plupart des espèces de mammifères également.

Selon l'étude environnementale menée par Ecotonia, l'exploitation de la carrière peut engendrer des impacts positifs sur le court ou long terme. Suivant le phasage dans lesquels ils apparaissent, ils pourront s'installer et perdurer. Les impacts sur le long terme seront engendrés par la remise en état du site.

Afin de pallier ces impacts, huit mesures de réduction ont été préconisées. Afin de garantir la bonne mise en place des mesures et leur pérennité sur le site et afin d'aller plus loin dans l'intégration de la biodiversité dans le projet, plusieurs mesures d'accompagnement et une mesure de suivi ont également été proposées. De plus, l'exploitant prévoit un plan de réaménagement écologique à l'avancée.

Ces mesures permettront une réelle conciliation entre la réalisation du projet d'extension de la carrière et la préservation des espèces et habitats présents sur le site. La pleine intégration de cette biodiversité est donc nécessaire et se concrétisera au travers des diverses mesures de réduction et d'accompagnement qui seront mises en place dès la phase préparatoire du terrain ainsi que pendant toute la durée d'exploitation.

Afin de pallier aux impacts visuels et paysagers, un travail sur les modelés plus souples et une végétalisation progressive du merlon sud est fortement préconisée.

Le projet d'extension de la zone Nord suivi du réaménagement progressif puis définitif de la carrière, après comblement des fosses, mises en profils topographiques et création d'une mosaïque de milieux favorables à une recolonisation des espèces, semblent cohérent et peu impactant au regard des enjeux paysagers des contreforts des Corbières méditerranéennes.

CONTACTS



AGENCE PAYSAGE INGÉNIERIE CONSEILS

Conception, études, photos terrain, rédaction L BAUDOT - Insertion, coupes
110 avenue Émile Ripert
13 600 LA CIOTAT
Février 2024
Tél : 06.95.44.68.35
Mail : agence_paysage_apic@orange.fr